

---

---

**JOURNAUX**  
DU  
**CONSEIL LÉGISLATIF**  
**VOLUME LXI**

---

---

**JOURNAUX**  
DU  
**CONSEIL LÉGISLATIF**  
DE LA  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**QUATRIÈME SESSION DE LA SEIZIÈME LÉGISLATURE**

=====  
**VOLUME LXI**  
=====



SON HONNEUR  
**L'HONORABLE SIR FRANÇOIS-XAVIER LEMIEUX**  
ADMINISTRATEUR DE LA PROVINCE

---

QUÉBEC  
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE L'ÉVÉNEMENT

---

1927

# JOURNAUX

DU

# CONSEIL LÉGISLATIF

---



## PROCLAMATION

---

CANADA,  
Province de Québec.  
[L. S.]

N. PÉRODEAU

*GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:*

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,—

SALUT.

**A**TTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le ONZE JANVIER prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assem-

bler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. NARCISSE PÉRODEAU, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent vingt-six, et de Notre Règne le dix-septième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

# JOURNAUX

DU

# CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

# PROVINCE DE QUÉBEC

---

---

MARDI LE 11 JANVIER 1927.

**L**E mardi onzième jour de janvier, dans la dix-septième année du règne de Notre Souverain Seigneur George V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et les possessions britanniques au-delà des mers, défenseur de la Foi, Empereur des Indes, à la quatrième session de la seizième législature de la Province de Québec, convoquée ce jour.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Carrel,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*  
*Kelly,*  
*Martin,*

*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Simard,*  
*Vilas.*

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Sir François-Xavier Lemieux, Kt, juge en chef de la Cour supérieure de la Province de Québec, administrateur du gouvernement de la Province de Québec, ayant

pris place sur le trône, l'honorable orateur dit: "Gentilhomme Huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,

Il plaît à Son Honneur l'administrateur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

S'il m'est déjà arrivé, en l'absence du Lieutenant-Gouverneur, d'exercer les fonctions d'administrateur de la Province, c'est par contre la première fois qu'il m'est donné de présider l'ouverture d'une session de notre Législature. J'en suis d'autant plus heureux que l'occasion m'est ainsi fournie de participer à vos travaux.

Je suis sûr de formuler les vœux de chacun d'entre vous en souhaitant à l'honorable M. Pérodeau le plus agréable voyage.

Je sais que je traduis également vos sentiments en disant au nouveau Gouverneur Général du Canada, le très honorable vicomte Willingdon, que le choix que Sa Majesté a fait de sa personne pour représenter la Couronne britannique en notre pays nous a tous réjouis, et que sa récente visite en notre Capitale lui a conquis, ainsi qu'à Lady Willingdon, le cœur de notre population.

Notre premier devoir est de remercier la Providence des bienfaits dont Elle a comblé notre Province en cette dernière année, et tout particulièrement de l'abondante récolte dont Elle nous a gratifiés.

S'il est malheureusement impossible de remplir, dans nos foyers, les vides qu'y a causés la guerre, le Canada a cependant la consolation de triompher graduellement de la crise économique dont il a souffert dans la perturbation d'après-guerre.

L'industrie et le commerce ont pris, dans Québec, un nouvel essor. La confiance renaît partout, et nous marchons vigoureusement de l'avant. Ce mouvement est activé par le gouvernement, qui s'emploie à seconder les efforts de notre population, et qui prend à son compte les initiatives qui s'imposent.

Alors que les peuples européens, et même quelques-unes des provinces voisines de la nôtre, ploient sous de lourdes charges financières, il me fait plaisir de constater que jamais le bilan de Québec n'a été meilleur qu'aujourd'hui.

Cette dernière année fiscale s'est non seulement soldée par un excédent considérable, mais elle a permis au gouvernement de racheter, à même ses revenus ordinaires, un million de dollars de ses obligations.

---

C'est l'intention du gouvernement, en obtenant le même résultat pour l'exercice en cours, d'effectuer un nouveau rachat d'obligations.

Le développement industriel de la province se poursuit de merveilleuse façon. Partout surgissent de nouvelles usines qui nous apportent un double bienfait économique. Elles contribuent à retenir nos gens chez nous et à créer des marchés pour nos produits agricoles.

L'établissement de ces grandes industries peut parfois toucher à des droits très légitimes. Ce qui s'est passé au Lac Saint-Jean en fournit un exemple.

Aussi le gouvernement est-il bien déterminé à voir à ce que ces droits soient protégés. Il verra à ce que les personnes qui ont eu à souffrir des travaux effectués reçoivent une indemnité absolument satisfaisante. Dès le début de cette session, il vous demandera de pourvoir à la création d'un tribunal dont il assumera entièrement le coût. Ce tribunal, composé d'hommes compétents et impartiaux, fixera rapidement, sans frais et d'une manière définitive, la juste indemnité à laquelle chacun a droit.

Notre classe agricole, qui est à la base de notre prospérité nationale, a besoin de trois éléments pour maintenir et accroître ses progrès: des chemins, des marchés et des écoles.

On vous demandera de répondre à ces trois besoins.

Grâce à la régie des alcools, l'état de nos finances nous permet, après des années d'une expérience suivie, d'adopter une politique de voirie encore plus généreuse.

Mon gouvernement vous priera de l'autoriser à prendre entièrement à sa charge l'entretien de tous les chemins améliorés de la Province, et d'assumer également les frais d'entretien des autres routes après qu'elles auront été améliorées. Outre l'économie considérable qui en résultera pour les municipalités, l'unité de direction et de travail qui sera ainsi obtenue, nous vaudra une voirie beaucoup meilleure.

Pour que nos produits agricoles puissent s'écouler avantageusement, mon gouvernement vous invitera à voter les crédits nécessaires à la création et au maintien de marchés à l'étranger.

Un projet de loi vous sera aussi soumis dont l'objet est de permettre au gouvernement de prendre à son compte le paiement de l'amortissement des emprunts contractés pour la construction de certaines catégories d'écoles rurales. Le gouvernement s'acheminera en faisant largement la part voulue à la petite école, vers l'aide additionnelle qu'il entend accorder très prochainement à l'enseignement supérieur.

J'ose espérer que ces mesures, qui s'inspirent du désir d'améliorer le sort de nos cultivateurs et de nos colons, auront pour effet de les encourager dans leur travail et de les tenir attachés au sol.

Pour aider la colonisation et l'agriculture dans la région du Lac Saint-Jean, mon gouvernement se propose également de vous demander de voter un subside en argent à une compagnie qui construira et complètera le chemin de fer de ceinture de ce grand lac.

Le chemin de fer de Rouyn est maintenant complété, et a déjà inauguré un service régulier. Il permettra aux grands centres commerciaux de notre Province d'alimenter cette superbe région minière, où l'un des plus puissants hauts fourneaux du Canada est en voie de construction.

Nous avons raison de croire que bientôt les richesses que l'on extraira des mines de Rouyn assureront à notre Province un revenu considérable.

Les succès obtenus dans Québec par l'industrie de la pulpe et du papier y ont amené l'établissement de grandes usines qui font un appel considérable à nos ressources forestières. Le gouvernement entend sauvegarder ces usines en poursuivant activement sa politique de protection de la forêt, de reboisement, de sage exploitation des réserves du Nouveau-Québec, et d'inventaire de nos forêts, inventaire maintenant complété sur une étendue de onze millions d'acres. Toutefois, il croit qu'avant de favoriser l'établissement de nouvelles usines, il est bon d'assurer une abondante réserve forestière aux usines déjà en existence ou dont la construction est décidée, sauf cependant dans ces régions nouvelles où de telles usines pourraient devenir la source d'une activité inespérée.

Après avoir été pendant près d'un an à l'étude, la Loi des Accidents du Travail sera mise en force le premier avril prochain. Le gouvernement a confiance qu'elle donnera satisfaction aux ouvriers et aux patrons, et que les taux d'assurance qu'on est à fixer ne constitueront pas un fardeau trop lourd pour l'industrie.

La Commission chargée d'établir le salaire minimum des femmes s'est réunie plusieurs fois, et paraît avoir réglé bon nombre de cas à la satisfaction générale des intéressés.

Mon gouvernement projette de faire un pas de plus dans sa politique de colonisation en ajoutant à la prime de défrichement une prime additionnelle de résidence et de premier labour.

D'autres mesures, d'un intérêt moins général, réclameront votre attention.

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Les comptes publics pour l'année fiscale écoulée vous seront soumis. Vous y constaterez un état financier des plus satisfaisants.

Vous serez invités à voter les crédits du prochain exercice.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Je vous prie d'accorder le plus grand soin aux travaux de cette session, que j'ai l'honneur d'inaugurer au nom de Sa Majesté, et sur lesquels je prie Dieu de répandre ses bénédictions.

---

Alors l'Assemblée législative s'en va et il plaît à Son Honneur l'administrateur de la Province de se retirer.

L'honorable M. *Perron* présente un bill (A) concernant l'Agriculture. Ledit bill est lu une première fois *pro forma*.

L'honorable *orateur* rapporte le discours que Son Honneur l'administrateur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que le discours de Son Honneur l'administrateur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Résolu que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que tous les conseillers présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil, et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il le jugera nécessaire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 12 JANVIER 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Simard.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,  
Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:

N° 1—De la Mount Royal Hotel Company, Limited.

Par l'honorable M. *Martin*:

N° 2—D'Armand Zappa.

Par l'honorable M. *Paradis*:

N° 3—De la Commission des Champs de bataille nationaux;

N° 4—de la Québec & Western Railway Company;

N° 5—des héritiers de feu John Pratt;

N° 6—de la Bell Telephone Company of Canada.

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 7—Du révérend W. Sluzar et autres;

N° 8—du Bishop's Collège.

Par l'honorable M. *Ouellette*:

N° 9—De David-M. Johnson;

N° 10—de la St Francis Valley Railway Company.

Par l'honorable M. *Kelly*:

N° 11—de dame M.-Louise Cantin et autres.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 2 février prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur l'Administrateur prononcé du trône à l'ouverture de la session, il est—

Proposé par l'honorable M. *Paradis*, secondé par l'honorable M. *Miles*, et—

Résolu que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur l'Administrateur :

*A Son Honneur*

*L'Administrateur de la province de Québec.*

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, secondé par l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable orateur de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, secondé par l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ladite adresse soit présentée à Son Honneur l'administrateur par l'honorable orateur et ceux des membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommée une commission des Ordres permanents et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson*, *Champagne*, *Chapais*, *Choquette*, *Du Tremblay*, *Garneau* et *Perron*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Amyot*, *Bryson*, *Garneau*, *Martin*, *Miles*, *Paradis*, *Perron*, *Roberge* et *Turgeon* forment un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de

s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Carrel, Champagne, Choquette, Girouard, Perron* et *Roberge*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Chapais, Choquette, Girouard, Gosselin, Kelly, Perron, Power* et *Simard*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité, soit composé des honorables MM. *Bryson, Champagne, Chapais, Du Tremblay, Garneau, Ouellette, Perron, Turgeon*, et *Vilas*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité des bills privés avec pouvoir de délibérer et de s'enquérir de toutes les affaires et matières qui seront renvoyées audit comité, de faire, de temps à autre, des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Gosselin, Kelly, Martin, Miles, Ouellette, Paradis, Perron, Power, Roberge, Simard, Turgeon* et *Vilas*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de faire des recherches et des rapports sur tous bills ou matières ayant trait à la constitution en corporation des compagnies de chemins de fer et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Gosselin, Kelly, Martin, Miles, Ouellette, Paradis, Perron, Power, Roberge, Simard, Turgeon* et *Vilas*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent avec pouvoir de

faire des recherches et des rapports sur tous les bills ou matières d'une nature publique ayant trait au Code civil, au Code de procédure civile, au Code municipal et aux articles des Statuts refondus et sur toutes les affaires et matières qui seront renvoyées audit comité, de faire des rapports et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin et que ce comité soit composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Gosselin, Kelly, Martin, Miles, Ouellette, Paradis, Perron, Power, Roberge, Simard, Turgeon et Vilas.*

L'honorable *orateur* présente à la Chambre un message de Son Honneur l'Administrateur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi.

Ledit message est lu comme suit:

F.-X. LEMIEUX,

L'Administrateur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'Imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués. Le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 11 janvier 1927.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 2 FÉVRIER 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard.</i>

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Champagne*:

N° 12—De Victor Cardinal et autres.

Par l'honorable M. *Bryson*:

N° 13—De Donald McKenzie Rowat et autres;

N° 14—de D.-P. Burke et autres;

N° 15—de V.-Lynch Staunton;

N° 16—de la municipalité de la partie Est du canton de Hull.

Par l'honorable M. *Martin*:

N° 17—De la Greek Orthodox Church Evangelismos of Montréal.

Par l'honorable M. *Choquette*:

N° 18—De la cité de Saint-Hyacinthe;

N° 19—du village de Richelieu.

Par l'honorable M. *Paradis*:

N° 20—D'Albert Aubertin;

N° 21—de l'Association des optométristes de la province de Québec;

N° 22—de la P. Q. Lumber Company;

N° 23—de John Gallery;

N° 24—des commissaires d'écoles de Saint-Augustin;

- N° 25—de l'Osisko Rouyn Exploration Company;
- N° 26—du révérend Dolor Biron et autres;
- N° 27—de la Québec Central Railway Company;
- N° 28—de la ville de Kénogami;
- N° 29—de la cité de Québec;
- N° 30—d'Albert Couturier;
- N° 31—de Mario-E Lattoni;
- N° 32—de la Traverse de Lévis (limitée);
- N° 33—de la Compagnie de téléphone nationale;
- N° 34—du village de Rouyn.

Par l'honorable M. *Simard*:

- N° 35—De Jacques Villeneuve;
- N° 36—de G.-I. Goddard et autres;
- N° 37—de la Commission des écoles catholiques de Montréal;
- N° 38—du Séminaire de Valleyfield.

Par l'honorable M. *Roberge*:

- N° 39—De la Société des Chartered Accountants de la province de Québec.

Par l'honorable M. *Miles*:

- N° 40—De la commission des écoles protestantes de Montréal;
- N° 41—de la Royal Trust Company;
- N° 42—de S. Ouimet et autres;
- N° 43—de la Cie de chemin de fer Alma et Jonquières;
- N° 44—d'Emile Bernier et autres;
- N° 45—de W.-C.-I. Meredith;
- N° 46—de Michael Rafolovitch et autres;
- N° 47—de Salomon Wevrick;
- N° 48—de Benzion Kauffman et autres;
- N° 49—du Women's Hospital of Montreal;

Par l'honorable M. *Chapais*:

- N° 50—De l'Asile du Bon-Pasteur de Québec;
- N° 51—des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis;
- N° 52—des Frères Mineurs Capucins de Québec;
- N° 53—de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis;
- N° 54—de E. A. Wallberg et autres;
- N° 55—de dame Amélie D. Hamel et autres;
- N° 56—du rév. Père Théophile Hudon et autres;
- N° 57—de la National Trust Company, Limited;
- N° 58—des Sœurs de la Charité de Québec;
- N° 59—des R.R. dames Marie-Zénaïde Demers et autres.

Par l'honorable M. *Ouellette*:

- N° 60—de la cité de Lachine;
- N° 61—de la ville Lasalle;
- N° 62—d'Alexandre Gareau et autres;
- N° 63—de la ville de Montréal-Est;
- N° 64—de l'Alemay Realities Limited;
- N° 65—de dame Maud-C. Alain et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 2—D'Armand Zappa, demandant son admission à la pratique du notariat, après examen;

N° 3—de la Commission des Champs de bataille nationaux, demandant une meilleure définition de ses droits et pouvoirs;

N° 4—de la Quebec & Western Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 5—des héritiers de feu John Pratt, demandant l'amendement de la loi 15 Geo. V, chapitre 141 concernant la succession de John Pratt;

N° 6—de la Bell Telephone Company of Canada, demandant l'autorisation de construire un échange de téléphone sur certains terrains à Montréal, et autres privilèges;

N° 7—du révérend W. Sluzar et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Ukrainian Greek-Orthodox Church of St Sophia, Montréal;

N° 8—du Bishop's College of Lennoxville, demandant des amendements à sa charte;

N° 9—de David-M. Johnson, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 10—de la Saint-Francis Valley Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 11—de dame M.-Louise Cantin et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "l'Hôtel-Dieu de Gaspé".

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante:

N° 1—De la Mount Royal Hotel Company, Limited, demandant la confirmation de son règlement n° 24.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ladite pétition soit renvoyée au comité des Ordres permanents, afin de faire rapport sur les irrégularités.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 13 janvier 1927.

*Résolu* qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'informant que les honorables MM. *Taschereau, Caron, Mercier, Galipeault* et *Nicol*, MM. *Bouchard, Bullock, Côté, Crépeau, Dufresne, Gault, Hamel, Oliver, Ouellet, Richard, Roy, Sauvé* et *Thurber* ont été nommés membres du comité de la bibliothèque et représenteront cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

## : ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 13 janvier 1927.

*Résolu* qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. *Taschereau, David, Nicol et Dillon*, MM. *Faucher, Hamel, Létourneau, Saurette, Sauvé, Savoie* et *Smart* représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives tel que demandé et que le comité nommé pour surveiller les impressions du Conseil durant la présente session est composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Garneau, Martin, Miles, Paradis, Perron, Roberge* et *Turgeon* soit chargé d'agir au nom de cette Chambre dans ledit comité mixte.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 3) intitulé: "Loi modifiant le chapitre XVII des Statuts refondus du Bas-Canada, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 75) intitulé: "Loi concernant le *Bishop's College*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 77) intitulé: "Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le non de "Rafolovitch", en celui de "Raff", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 78) intitulé: "Loi validant la cléricature d'Armand Zappa", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (no 80) intitulé: "Loi autorisant le Collège des Médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier comme élève de troisième année,

---

après qu'il aura subi les examens requis", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 81) intitulé: "Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoît du Lac", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 86) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 88) intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 90) intitulé: "Loi autorisant Victor M. Lynch-Staunton à pratiquer la profession d'avocat", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91), intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre William Campbell James Meredith au nombre de ses membres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 93) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 94) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec.", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Congrégation des Religieux du Très Saint-Sacrement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134) intitulé: "Loi validant le règlement No 24 de *The Mount Royal Hotel Company, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du Conseil législatif depuis la dernière vérification.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit état soit renvoyé au comité des contingents.

L'honorable M. *Perron*, dépose sur le bureau:—

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1925;

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1925.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---



---

 JEUDI LE 3 FÉVRIER 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard.</i>

La prière étant faite,  
Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Miles* :  
N° 66—De William-M. Cumming.

Par l'honorable M. *Martin* :  
N° 67—De la Congrégation des Religieux du T. S. Sacrement.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 12—De Victor Cardinal et autres, demandant que le coût de la construction, de la réfection et du pavage du Chemin de la Côte-des-Neiges soit à la charge de la cité de Montréal seule ;

N° 13—de Donald McKenzie Rowat et autres, demandant certains privilèges concernant la Quebec Church Commission, ainsi que les réclamations des minorités presbytériennes organisées et certaines congrégations presbytériennes ;

N° 14—de D.-P. Burke et autres, demandant qu'un certain territoire du canton de Grand-Calumet, comté de Pontiac, soit érigé en municipalité de ville sous le nom de ville Cadieux ;

N° 15—de V.-Lynch-Staunton, demandant l'autorisation de pratiquer le droit dans la province de Québec ;

N° 16—de la municipalité de la partie Est du canton de Hull, demandant la ratification de son règlement n° 91 ;

N° 17—de la Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal, demandant des amendements à sa charte et le changement de son nom ;

---

N° 18—de la cité de Saint-Hyacinthe, demandant des amendements à sa charte;

N° 19—du village de Richelieu, demandant la ratification de son règlement n° 62;

N° 20—d'Albert Aubertin, demandant que l'exécuteur testamentaire de la succession d'Alexandre Aubertin soit autorisé à faire certains emprunts;

N° 21—de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 22—de la P. Q. Lumber Company, demandant la ratification et la confirmation de son titre à certaines concessions forestières;

N° 23—de John Gallery, demandant d'être déclaré propriétaire des biens de la succession de Dame Mary O'Neil;

N° 24—des commissaires d'écoles de Saint-Augustin (Deux-Montagnes) demandant la ratification d'une répartition préparée en vertu d'une résolution adoptée le 29 mars 1923, et pour d'autres fins;

N° 25—de l'Osiski Rouyn Exploration Company, Limited, et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Ville de Mercier;

N° 26—du révérend Dolor Biron et autres, demandant d'être constitué en corporation sous le nom d'"Hôtel-Dieu de Sherbrooke";

N° 27—de la Québec Central Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 28—de la ville de Kénogami, demandant des amendements à sa charte;

N° 29—de la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 30—d'Albert Couturier, demandant que le Collège des médecins soit autorisé à le considérer élève de troisième année, après examens requis;

N° 31—de Mario-E. Lattoni, demandant son admission à la pratique du droit, après examen;

N° 32—de la Traverse de Lévis (limitée), demandant la modification de certaines clauses du règlement n° 55 de la cité de Québec;

N° 33—de la Compagnie de téléphone nationale, demandant des amendements à sa charte;

N° 34—du village de Rouyn demandant d'être érigé en municipalité de ville;

N° 35—de Jacques Villeneuve, demandant la prolongation de ses pouvoirs en qualité d'exécuteur testamentaire.;

N° 36—de G.-I. Goddard et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de ville de Newaygo;

N° 37—de la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'autorisation d'effectuer un emprunt;

N° 38—du Séminaire de Valleyfield, demandant des amendements à sa charte;

N° 39—de l'Association des comptables de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 40—de la commission des écoles protestantes de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 41—de la Royal Trust Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 42—de S. Ouimet et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Montreal Underground Terminal Company;

N° 43—de la Cie de chemin de fer Alma et Jonquières, demandant des amendements à sa charte;

N° 44—d'Emile Bernier et autres, demandant une loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-est de la cité de Montréal;

N° 45—de W.-C. Meredith, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 46—de Michael Rafolovitch et autres, demandant que leur nom soit changé en celui de Raff;

N° 47—de Salomon Wevrick, demandant la rectification d'une irrégularité concernant son admission à l'étude du droit;

N° 48—de Benzion Kauffman et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Ukrainian Jewish Congregation;

N° 49—du Women's Hospital of Montreal, demandant que son nom soit changé en celui de The Woman's Hospital of Montreal, ainsi qu'une augmentation de ses pouvoirs;

N° 50—de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 51—des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis, demandant des amendements à leur charte;

N° 52—des Frères Mineurs Capucins de Québec, demandant des amendements à leur charte, concernant particulièrement leur pouvoir d'emprunt;

N° 53—de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis, demandant des amendements à sa charte;

N° 54—de E.-A. Wallberg et autres, demandant d'être constitués en corporation;

N° 55—de dame Amélie D. Hamel et autres, demandant la ratification d'un acte de vente d'un certain bien immeuble substitué;

N° 56—du Rév. Père Théophile Hudon et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "la Corporation du Val-Racine";

N° 57—de la National Trust Company, Limited, demandant la ratification d'un certain acte de fiducie entre elle et certaines autres compagnies;

N° 58—des Sœurs de la Charité de Québec, demandant des amendements à leur charte;

N° 59—de dame Marie-Z. Demers et autres, demandant d'être cons-

tituées en corporation sous le nom de "l'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessis-ville";

N° 60—de la cité de Lachine, demandant des amendements à sa charte;

N° 61—de la ville Lasalle, demandant la ratification de son règlement n° 82;

N° 62—d'Alexandre Gareau et autres, demandant une loi concernant la succession Joseph Gareau;

N° 63—de la ville de Montréal-Est, demandant des amendements à sa charte;

N° 64—de l'Alemay Realities Limited, demandant la validation d'un certain acte de vente;

N° 65—de dame Maud-C. Alain et autres, demandant des amendements concernant la succession de Ludger Alain.

L'honorable M. *Bryson* présente le premier rapport de la commission des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

## CONSEIL LÉGISLATIF

### COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Ce 3 février 1927.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport;

L'honorable M. *Bryson* a été nommé président de cette commission, et votre commission recommande que le quorum soit fixé à sept de ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

---



---

 CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 3 février 1927.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Choquette* a été nommé président, et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 2—D'Armand Zappa, demandant son admission à la pratique du notariat, après examen;

N° 3—de la Commission des Champs de bataille nationaux, demandant une meilleure définition de ses droits et pouvoirs;

N° 4—de la Quebec & Western Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 5—de Charles-A. Pratt et autres, demandant l'amendement de la loi 15 Geo. V, chapitre 141 concernant la succession de John Pratt;

N° 6—de la Bell Telephone Company of Canada, demandant l'autorisation de construire un échange de téléphone sur certains terrains à Montréal, et autres privilèges;

N° 7—du révérend W. Sluzar et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Ukrainian Greek-Orthodox Church of St Sophia, Montréal;

N° 8—du Bishop's College of Lennoxville, demandant des amendements à sa charte;

N° 9—de David-M. Johnson, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 10—de la Saint-Francis Valley Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 11—de dame M.-Louise Cantin et autre, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "l'Hôtel-Dieu de Gaspé".

En ce qui concerne la requête n° 1—de la Mount Royal Hotel Company, Limited, demandant la confirmation de son règlement n° 24 et soumise pour l'examen de son irrégularité, votre commission recommande que la règle 34 soit suspendue et que ladite requête soit lue et reçue.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.  
Et ladite pétition n° 1 est lue et reçue.

L'honorable M. *Perron* présente le premier rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 3 février 1927.

La commission de législation, nommée avec pouvoirs de s'enquérir et faire rapport de tous bills ou matières d'une nature publique ayant trait aux Code civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qui y seront renvoyées, à l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Champagne* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à sept de ses membres.

Le tout humblement soumis.

J.-L. PERRON,

Président pro tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Perron*, présente le premier rapport de la commission des contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### COMMISSION DES CONTINGENTS

Ce 3 février 1927

La commission des contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Perron* a été nommé président de cette commission. La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

J.-L. PERRON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Amyot* présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 3 février 1927.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Roberge* a été nommé président de cette commission. Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

J.-E. ROBERGE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Amyot*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon* présente le premier rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### COMMISSION DES BILLS PRIVÉS

Ce 3 février 1927.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Turgeon* a été nommé président et la commission recommande que le quorum soit réduit à sept de ses membres.

Le tout humblement soumis.

ADÉLARD TURGEON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Turgeon*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 4 février courant, à 11 h. de l'avant-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 3) intitulé:  
"Loi modifiant le chapitre XVII des Statuts refondus du Bas-Canada, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 75), intitulé:  
"Loi concernant le *Bishop's College*",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 78) intitulé:  
"Loi validant la cléricature d'Armand Zappa",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

VENDREDI LE 4 FÉVRIER 1927.

(Séance à 11 h. avant-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Perron.</i>
<i>Girouard,</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 66—De W.-A. Cumming, tuteur de Ruth-Alexandra Higginson, demandant l'autorisation de vendre et transporter des meubles et immeubles de la succession Higginson;

N° 67—de la Congrégation des Religieux du Très Saint-Sacrement, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des Ordres permanents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### COESEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 4 février, 1927.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 1—De la Mount Royal Hotel Company, Limited, demandant la confirmation de son règlement n° 24;

N° 15—de V.-Lynch Staunton, demandant l'autorisation de pratiquer le droit dans la province de Québec;

N° 30—d'Albert Couturier, demandant que le Collège des médecins soit autorisé à le considérer élève de troisième année, après examens requis;

N° 31—de Mario-E. Lattoni, demandant son admission à la pratique du droit, après examen;

N° 45—de W.-C. Meredith, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 46—de Michael Rafolovitch et autres, demandant que leur nom soit changé en celui de Raff;

N° 50—de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 52—des Frères Mineurs Capucins de Québec, demandant des amendements à leur charte, concernant particulièrement leur pouvoir d'emprunt;

N° 53—de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis, demandant des amendements à sa charte;

N° 56—du Rév. Père Théophile Hudon et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "la Corporation du Val-Racine";

N° 58—des Sœurs de la Charité de Québec, demandant des amendements à leur charte;

N° 59—de dame Marie-Z. Demers et autres demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "l'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville".

Le tout humblement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit  
ajournée au mercredi 9 février courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 110), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est,

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 77), intitulé:  
"Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le nom de "Rafolovitch", en celui de "Raff",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 79), intitulé:  
"Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 80), intitulé:  
"Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier comme élève de troisième année, après qu'il aura subi les examens requis",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 81) intitulé:  
"Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoît du Lac",

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 86) intitulé:  
"Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 87) intitulé:  
"Loi constituant en corporation L'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville",  
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 88), intitulé  
"Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec",  
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 90), intitulé:  
"Loi autorisant Victor M. Lynch-Staunton à pratiquer la profession d'avocat",  
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 91), intitulé:  
"Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre William  
Campbell James Meredith au nombre de ses membres",  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 93) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de  
Saint-Louis",  
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 94) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec",

---

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 134) intitulé:  
"Loi validant le règlement No 24 de *The Mount Royal Hotel Company, Limited*",

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellet*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 9 FÉVRIER 1927

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*  
*Martin,*

*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Simard.*

Le greffier fait part à la Chambre de l'absence de l'orateur.

L'honorable M. *Perron*, en conséquence, propose que l'honorable M. Bryson soit élu président temporaire pour agir comme orateur pendant cette séance.

Et la question d'agrément étant posée par le greffier, elle est Résolue affirmativement.

L'honorable M. Bryson prend place au fauteuil.

Et la masse est placée sur le bureau.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 68—De la municipalité de la partie Ouest du canton de Hull;

N° 69—de Moses Schachter et autres.

Par l'honorable M. *Power*:

N° 70—De la Canadian International Paper Company.

Par l'honorable M. *Paradis*:

N° 71—De Gordon-J. Cassidy.

Par l'honorable M. *Simard*:

N° 72—De Raoul Masson et autres.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 10) intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

---

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 11) intitulé: "Loi modifiant les articles 1047, 1052 et 1053 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 76) intitulé: "Loi permettant à Mario-Emile Lattoni de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 92), intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102), intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Solomon Wevrick à la pratique de la profession d'avocat, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103), intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre David Moffat Johnson à la pratique de la profession d'avocat", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Amyot*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 106), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Central", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 108) intitulé: "Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que le dit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill n° 118) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Ludger Alain", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120) intitulé: "Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la *St. Maurice Lumber Company*, maintenant la *Canadian International Paper Company*, et confirmant le titre concernant les dites rues", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

---

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 125) intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribault à dame Cécile Chouinard-Gingras", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 144), intitulé: "Loi constituant en corporation "Hôtel-Dieu de Sherbrooke", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 162), intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 110), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI LE 10 FÉVRIER 1927

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Simard.</i>

Le greffier fait part à la Chambre de l'absence de l'orateur.

L'honorable M. *Perron*, en conséquence, propose que l'honorable M. *Bryson* soit élu président temporaire pour agir comme orateur pendant cette séance.

Et la question d'agrément étant posée par le greffier, elle est Résolue affirmativement.

L'honorable M. *Bryson* prend place au fauteuil.

Et la masse est placée sur le bureau.

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 73—Du révérend Père Paul Cosse et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 68—De la municipalité de la partie Ouest du canton de Hull, demandant la ratification et la confirmation du règlement 103;

N° 69—De Moses Schacter et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Poaley Zedick Congregation";

N° 70—De la Canadian International Paper Company, demandant la ratification de certains règlements de la cité de Trois-Rivières concernant la fermeture de certaines rues;

N° 71—De Gordon-J. Cassidy, demandant son admission à la pratique de la médecine;

N° 72—De Raoul Masson et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de l'honorable M. Joseph Masson;

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

## CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 10 février 1927

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 12—De Victor Cardinal et autres, demandant que le coût de la construction, de la réfection et du pavage du Chemin de la Côte-des-Neiges soit à la charge de la cité de Montréal seule;

N° 13—De Donald McKenzie Rowat et autres, demandant certains privilèges concernant la Quebec Church Commission, ainsi que les réclamations des minorités presbytériennes organisées et certaines congrégations presbytériennes;

N° 14—De D.-P. Burke et autres, demandant qu'un certain territoire du canton de Grand-Calumet, comté de Pontiac, soit érigé en municipalité de ville sous le nom de ville Cadieux;

N° 16—De la municipalité de la partie Est du canton de Hull, demandant la ratification de son règlement n° 91;

N° 18—De la cité de Saint-Hyacinthe, demandant des amendements à sa charte;

N° 19—Du village de Richelieu, demandant la ratification de son règlement n° 62;

N° 20—D'Albert Aubertin, demandant que l'exécuteur testamentaire de la succession d'Alexandre Aubertin soit autorisé à faire certains emprunts;

N° 22—De la P. Q. Lumber Company, demandant la ratification et la confirmation de son titre à certaines concessions forestières;

N° 23—De John Gallery, demandant d'être déclaré propriétaire des biens de la succession de dame Mary O'Neil;

N° 24—Des commissaires d'écoles de Saint-Augustin (Deux-Montagnes) demandant la ratification d'une répartition préparée en vertu d'une résolution adoptée le 29 mars 1923, et pour d'autres fins;

N° 26—Du révérend Dolor Biron et autres, demandant d'être constitué en corporation sous le nom d'"Hôtel-Dieu de Sherbrooke";

N° 27—De la Québec Central Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

---

N° 28—De la ville de Kénogami, demandant des amendements à sa charte;

N° 29—De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 32—De la Traverse de Lévis (limitée), demandant la modification de certaines clauses du règlement n° 55 de la cité de Québec;

N° 33—De la Compagnie de téléphone nationale, demandant des amendements à sa charte;

N° 34—Du village de Rouyn, demandant d'être érigé en municipalité de ville;

N° 35—De Jacques Villeneuve, demandant la prolongation de ses pouvoirs en qualité d'exécuteur testamentaire;

N° 36—De G.-I. Goddard et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de ville de Newaygo;

N° 37—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'autorisation d'effectuer un emprunt;

N° 38—Du Séminaire de Valleyfield, demandant des amendements à sa charte;

N° 39—De l'Association des comptables de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 40—De la Commission des écoles protestantes de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 42—De S. Ouimet et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Montreal Underground Terminal Company;

N° 44—D'Emile Bernier et autres, demandant une loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-est de la cité de Montréal;

N° 47—De Salomon Wevrick, demandant la rectification d'une irrégularité concernant son admission à l'étude du droit;

N° 48—De Benzion Kauffman et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Ukrainian Jewish Congregation;

N° 49—Du Women's Hospital of Montreal, demandant que son nom soit changé en celui de The Woman's Hospital of Montreal, ainsi qu'une augmentation de ses pouvoirs;

N° 51—Des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis, demandant des amendements à leur charte;

N° 54—De E.-A. Walberg et autres, demandant d'être constitués en corporation;

N° 55—De dame Amélie D. Hamel et autres, demandant la ratification d'un acte de vente d'un certain bien immeuble substitué;

N° 57—De la National Trust Company, Limited, demandant la ratification d'un certain acte de fiducie entre elle et certaines autres compagnies;

N° 60—De la cité de Lachine, demandant des amendements à sa charte;

N° 62—D'Alexandre Gareau et autres, demandant une loi concernant la succession Joseph Gareau;

N° 63—De la ville de Montréal-Est, demandant des amendements à sa charte;

N° 65—De dame Maud-C. Alain et autres, demandant des amendements concernant la succession de Ludger Alain;

N° 67—De la Congrégation des Religieux du Très Saint-Sacrement, demandant des amendements à sa charte,

Le tout humblement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Perron*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 75), intitulé: "Loi concernant le *Bishop's College*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 77), intitulé: "Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le nom de "Rafolovitch", en celui de "Raff", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 78), intitulé: "Loi validant la cléricature d'Armand Zappa", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Frères mineurs Capucins de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Perron*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 80) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier comme élève de troisième année, après qu'il aura subi les examens requis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 86) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 87), intitulé: "Loi constituant en corporation L'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Perron*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 88), intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Perron*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 90), intitulé: "Loi autorisant Victor M. Lynch-Staunton à pratiquer la profession d'avocat", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 91) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre William Campbell James Meredith au nombre de ses membres", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 93) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Perron*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 94) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 16 février courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 95), intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Congrégation des Religieux de Très Saint-Sacrement",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 11), intitulé:  
"Loi modifiant les articles 1047, 1052 et 1053 du Code de procédure civile",  
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.  
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 76), intitulé:  
"Loi permettant à Mario-Emile Lattoni de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit",  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 85) intitulé:  
"Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine",  
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 92) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis",  
Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 102) intitulé:

---

“Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Solomon Wevrick à la pratique de la profession d’avocat, après examen”,

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 103), intitulé:  
 “Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre David Moffat Johnson à la pratique de la profession d’avocat”,

Sur la motion de l’honorable M. *Amyot*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Amyot*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 106), intitulé:  
 “Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Central”,

Sur la motion de l’honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 118), intitulé:  
 “Loi concernant la succession de feu Ludger Alain”,

Sur la motion de l’honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 125) intitulé:  
 “Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribault à dame Cécile Chouinard-Gingras”,

Sur la motion de l’honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 144) intitulé:  
 “Loi constituant en corporation “Hôtel-Dieu de Sherbrooke””,

---

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 162) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des jurés",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 16 FÉVRIER 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Simard.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,  
Les pétition suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Choquette*:

N° 74—De Calixte Courtemanche et autres.

Par l'honorable M. *Ouellette*:

N° 75—De la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ladite pétition soit lue et reçue.

Et ladite pétition est alors lue et reçue.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 73—Du révérend Père Cosse et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Pères Bénédictins de S. Benoît du Lac.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 79), intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87), intitulé: "Loi constituant en corporation L'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 88), intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 93), intitulé: "Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 94), intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 8), intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 9), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 34) intitulé: "Loi modifiant la loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 82) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 89) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 96) intitulé: "Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 98), intitulé: "Loi modifiant la charte de la *St. Francis Valley Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 101), intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Quebec & Western Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 119), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant le titre de la *P. Q. Lumber Company* quant à certaines concessions forestières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 123), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre *Chaleurs Bay Mills* et *National Trust Company, Limited*, et autres personnes, et le titre fiduciaire de *National Trust Company, Limited*, quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 129) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 135) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et *Montreal & St. Lawrence Light & Power Company, Montreal Light, Heat & Power Company* et *Montreal Light, Heat & Power Consolidated*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 137) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 145) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 82 de la Ville Lasalle", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 146), intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Women's Hospital of Montreal*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 147), intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Royal Trust Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 160), intitulé: "Loi modifiant la loi du barreau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI LE 17 FÉVRIER 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adéland Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Simard.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Bryson*:

N° 76—De la Viewmount Land Company, Limited;

N° 77—de Robert-F. Candlish et autres.

Par l'honorable M. *Ouellette*:

N° 78—De la ville de Hampstead.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 74—De Calixte Courtemanche et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 17 février 1927.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 17—De la Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal demandant des amendements à sa charte et le changement de son nom ;

N° 21—De l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte ;

N° 43—De la Cie de chemin de fer Alma et Jonquières, demandant des amendements à sa charte ;

N° 61—De la ville Lasalle, demandant la ratification de son règlement n° 82 ;

N° 68—De la municipalité de la partie Ouest du canton de Hull, demandant la ratification et la confirmation du règlement 103 ;

N° 70—De la Canadian International Paper Company, demandant la ratification de certains règlements de la cité de Trois-Rivières concernant la fermeture de certaines rues ;

N° 73—Du révérend Père Paul Cosse et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Pères Bénédictins de S. Benoît du Lac ;

N° 75—De la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 76) intitulé: "Loi permettant à Mario-Emile Lattoni de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 85) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine". fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 92) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 95), intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Congrégation des Religieux du Très Saint-Sacrement", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendement sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

---

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 102) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Solomon Wevrick à la pratique de la profession d'avocat, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 103), intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre David Moffat Johnson à la pratique de la profession d'avocat", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 110), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 125), intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribault à dame Cécile Chouinard-Gingras", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 22 février courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84) intitulé: "Loi concernant la succession Joseph Gareau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et approu-

vant une résolution de son conseil municipal, en date du 20 décembre, 1926", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 126) intitulé: "Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 136) intitulé: "Loi concernant le bureau central des écoles protestantes de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 142), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Ukrainian Jewish Congregation*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 161), intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 120), intitulé:  
 "Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la  
 fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues  
 après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la *St. Maurice Lumber  
 Company*, maintenant la *Canadian International Paper Company*, et con-  
 firmant le titre concernant les dites rues",

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 8) intitulé:  
 "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 9) intitulé:  
 "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise  
 en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en  
 comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport  
 que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter

à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 34) intitulé: "Loi modifiant la loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 82), intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 89), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts",

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 96), intitulé:  
"Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield",  
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Le dit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 98) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la *St. Francis Valley Railway Company*",  
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 101) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la *Quebec & Western Railway Company*",  
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 119) intitulé:  
"Loi ratifiant et confirmant le titre de la *P. Q. Lumber Company* quant à  
certaines concessions forestières",  
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 123) intitulé:  
"Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre *Chaleurs Bay Mills*  
et *National Trust Company, Limited*, et autres personnes, et le titre fiduciaire de *National Trust Company, Limited*, quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat",  
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 129), intitulé:  
 “Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami”,

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 135), intitulé:  
 “Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu  
 et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et *Montreal  
 & St. Lawrence Light & Power Company, Montreal Light, Heat & Poewr  
 Consolidated*”,

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 137), intitulé:  
 “Loi modifiant la charte de la cité de Lachine”,

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 145) intitulé:  
 “Loi ratifiant le règlement No 82 de la Ville Lasalle”,

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 146) intitulé:  
 “Loi modifiant la charte de *The Women's Hospital of Montreal*”,

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 160) intitulé:  
 “Loi modifiant la loi du barreau”,

---

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MARDI LE 22 FÉVRIER 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Roberge,*  
*Simard,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 76—De la Viewmount Land Company, Limited, demandant l'amendement de la loi 5, George V, chapitre 120;

N° 77—De Robert-F. Candlish et autres, demandant une loi concernant la succession de Martha Lamb Candlish;

N° 78—De la ville de Hampstead, demandant l'abolition de certaines servitudes.

Il est proposé par l'honorable M. *Paradis*

Que les procédures faites concernant le bill n° 85 intitulé: "Loi constituant en corporation "La Corporation du Val Racine", le 17 février, étant erronées, soient rescindées et que le président du comité des bills privés soit requis de rapporter ledit bill tel que passé par le comité des bills privés.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 85), intitulé: "Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 9), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 92), intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95), intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Congrégation des Religieux du Très Saint-Sacrement", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 125), intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribault à dame Cécile Chouinard-Gingras", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 36)

---

intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 42), intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à certaines cours de recorder", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 139), intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 166), intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à celui de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales,

---

judiciaires, municipales et d'enregistrement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 23 FÉVRIER 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*  
*Martin,*

*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Simard,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 23 février 1927.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 25—De l'Osiki Rouyn Exploration Company, Limited, et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Ville de Mercier ;

N° 41—De la Royal Trust Company, demandant des amendements à sa charte ;

N° 77—De Robert-F. Candlish et autres, demandant une loi concernant la succession de Martha Lamb Candlish ;

N° 78—De la ville de Hampstead, demandant l'abolition de certaines servitudes.

En ce qui concerne la requête suivante :

N° 76—De la Viewmount Land Company, Limited, demandant l'amendement de la loi 5, George V, chapitre 120,—

Votre commission a constaté que la publication des avis n'est pas complète, mais elle recommande que ces avis soient considérés suffisants et que la règle 46 soit en conséquence suspendue.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 118), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Ludger Alain", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 119), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant le titre de la P. Q. Lumber Company quant à certaines concessions forestières", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 120), intitulé: "Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la *St-Maurice Lumber Company*, maintenant la *Canadian International Paper Company*, et confirmant le titre concernant les dites rues", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 123), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre *Chaleurs Bay Mills* et *National Trust Company, Limited*, et autres personnes, et le titre fiduciaire de *National Trust Company, Limited*, quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 129), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 135), intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et *Montreal & St. Lawrence Light & Power Company*, *Montreal Light, Heat & Power Company* et *Montreal Light, Heat & Power Consolidated*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 144), intitulé: "Loi constituant en corporation "Hôtel-Dieu de Sherbrooke", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 145), intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 82 de la Ville Lasalle", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

---

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 27), intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 32) intitulé: "Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin, 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 40) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, relativement aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades qui leur seront confiés par le gouvernement dans l'hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 97) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 150) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 167), intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 108), intitulé: "Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 147), intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Royal Trust Company*",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

---

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 42), intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à certaines cours de recorder",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

---

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 139), intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal*",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 166), intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à celui de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI LE 24 FÉVRIER 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 81) intitulé: "Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoît du Lac", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 82) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

---

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 136) intitulé: "Loi concernant le bureau central des écoles protestantes de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 25 février courant, à midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 36), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85), intitulé: "Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118),

---

intitulé: "Loi concernant la succession de feu Ludger Alain", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120), intitulé: "Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la *St-Maurice Lumber Company*, maintenant la *Canadian International Paper Company*, et confirmant le titre concernant les dites rues", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 123), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre *Chaleurs Bay Mills* et *National Trust Company, Limited*, et autres personnes, et le titre fiduciaire de *National Trust Company, Limited*, quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 129), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 135), intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et *Montreal & St. Lawrence Light & Power Company*, *Montreal Light, Heat & Power Company* et *Montreal Light, Heat & Power Consolidated*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 144), intitulé: "Loi constituant en corporation "Hôtel-Dieu de Sherbrooke", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 145), intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 82 de la Ville Lasalle", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Sir François-Xavier Lemieux, administrateur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et, informez cette Chambre que c'est le plaisir

de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 14— 2 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
- 43— 3 Loi modifiant le chapitre XVII des Statuts refondus du Bas-Canada, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences.
- 52— 8 Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.
- 62— 9 Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
- 73— 11 Loi modifiant les articles 1047, 1052 et 1053 du Code de procédure civile.
- 69— 34 Loi modifiant la loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull.
- 64— 36 Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.
- 29— 39 Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec.
- 30— 41 Loi modifiant la Loi de la chasse.
- 50— 42 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à certaines cours de recorder.
- 44— 75 Loi concernant le *Bishop's College*.
- 143— 76 Loi permettant à Mario-Emile Lattoni de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit.
- 150— 77 Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le nom de "Rafolovitch", en celui de "Raff".
- 147— 78 Loi validant la cléricature d'Armand Zappa.
- 109— 79 Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec".
- 149— 80 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier comme élève de troisième année, après qu'il aura subi les examens requis.
- 112— 85 Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine".
- 115— 86 Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé.
- 116— 87 Loi constituant en corporation L'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville.
- 105— 88 Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec.
- 144— 90 Loi autorisant Victor M. Lynch-Staunton à pratiquer la profession d'avocat.
- 145— 91 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Campbell James Meredith au nombre de ses membres.

## CHAP.

- 108— 92 Loi modifiant la charte de la Coporation de “Les Religieuses de l’Hôtel-Dieu de Lévis”.
- 110— 93 Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis.
- 106— 94 Loi modifiant la charte de l’“Asile du Bon-Pasteur de Québec”.
- 107— 95 Loi modifiant la charte de “La Congrégation des Religieux du Très Saint-Sacrement”.
- 146— 102 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Solomon Wevrick à la pratique de la profession d’avocat, après examen.
- 142— 103 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre David Moffat Johnson à la pratique d’avocat.
- 140— 110 Loi modifiant la Loi concernant la succession de feu John Pratt.
- 134— 118 Loi concernant la succession de feu Ludger Alain.
- 128— 119 Loi ratifiant et confirmant le titre de *The P. Q. Lumber Company* quant à certaines concessions forestières.
- 120— 120 Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la *St. Maurice Lumber Company*, maintenant la *Canadian International Paper Company*, et confirmant le titre concernant lesdites rues.
- 127— 123 Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre *Chaleurs Bay Mills* et *National Trust Company, Limited*, et autres personnes et le titre fiduciaire de *National Trust Company, Limited*, quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat.
- 131— 125 Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribeault à dame Cécile Chouinard-Gingras.
- 85— 129 Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami.
- 122— 135 Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d’accord intervenus entre ladite corporation et *Montreal & St. Lawrence Light & Power Company*; *Montreal Light, Heat & Power Company* et *Montreal Light, Heat & Power Consolidated*.
- 114— 144 Loi constituant en corporation l’“Hôtel-Dieu de Sherbrooke”.
- 121— 145 Loi ratifiant le règlement No 82 de la ville Lasalle.
- 51— 162 Loi modifiant la Loi des jurés.

La sanction royale est prononcée sur ces bills, par le greffier de cette Chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur l’administrateur sanctionne ces bills.

---

Après quoi il a plu à Son Honneur l'administrateur de la province de se retirer et l'Assemblée législative s'est retirée.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles techniques ou professionnelles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des comptables de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de téléphone nationale", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 163) intitulé: "Loi modifiant la Loi des comptables", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 27), intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 32), intitulé: "Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin, 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 40), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie, relativement aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades qui leur seront confiés par le gouvernement dans l'hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 97), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 150), intitulé:  
"Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal",  
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 167), intitulé:  
"Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes  
et des constructeurs",  
Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI LE 25 FÉVRIER 1927.

(Séance à midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Ouellette,*  
*Perron,*  
*Roberge,*  
*Villas.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 160), intitulé: "Loi modifiant la loi du barreau", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 166), intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à celui de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 89), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Amyot*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 96), intitulé: "Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 147), intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Royal Trust Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 2 mars prochain.

L'honorable M. *Choquette* présente un bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec".

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des comptables de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de téléphone nationale",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 163) intitulé "Loi modifiant la Loi des comptables",

---

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 2 MARS 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Roberge,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:

N° 79—De la Beauharnois Light, Heat & Power Company;

Par l'honorable M. *Paradis*:

N° 80—De la New-Brunswick Electric Power Commission Company.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 163) intitulé: "Loi modifiant la Loi des comptables", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de recommander qu'il soit renvoyé au comité des bills privés, devant lequel un bill de cette nature doit être considéré.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit rapport soit adopté et ledit bill est renvoyé au comité des bills privés.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 84) intitulé: "Loi concernant la succession Joseph Gareau", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu  
une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième  
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée  
et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour  
lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été ren-  
voyé le bill (n° 105), intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association  
des comptables de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en  
entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains  
amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

L'honorable M. *Turgeon* propose que le dit rapport soit adopté

L'honorable M. *Du Tremblay* propose que ledit bill soit renvoyé au  
comité général de la Chambre.

Un débat s'engageant, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
ajourné à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été ren-  
voyé le bill (n° 116), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Mont-  
réal-Est et approuvant une résolution de son conseil municipal, en date  
du 20 décembre, 1926", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier  
et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amen-  
dements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la  
question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu  
une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième  
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée  
et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour  
lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 137), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 150), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 163) intitulé: "Loi modifiant la Loi des comptables", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Paradis* présente un bill (C) intitulé: "Loi modifiant l'article 527 de la Loi des cités et villes".

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 81), intitulé: "Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoît du Lac", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 89), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 96), intitulé: "Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 136), intitulé: "Loi concernant le bureau central des écoles protestantes de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 6), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22), intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Rouyn", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 33) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 3, relative à la *National Transcontinental Railway Branch Lines Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 50) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 52) intitulé: "Loi légalisant certaines signatures apposées au bureau d'enregistrement de la division des Trois-Rivières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 104), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents de la propriété de la Commission

---

des Champs de bataille nationaux”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 109), intitulé: “Loi concernant *The Bell Telephone Company of Canada*”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 121), intitulé: “Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 122), intitulé: “Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 128), intitulé: “Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 132), intitulé: “Loi constituant en corporation la ville de Mistassini”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 149), intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 151), intitulé: "Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener *et al* à *Alemay Realities, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles techniques ou professionnelles",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

---

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné, sur division, que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI 3 MARS 1927

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Roberge,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 79—De la Beauharnois Light, Heat & Power Company, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable *orateur* déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 80—De la New-Brunswick Electric Power Commission Company, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ladite pétition soit renvoyée au comité des Ordres permanents, afin de faire rapport sur les irrégularités.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 98), intitulé : "Loi modifiant la charte de la *St. Francis Valley Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Quebec & Western Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 106), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Quebec Central*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

## CONSEIL LÉGISLATIF

### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 3 mars 1927.

La commission des ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport:—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que la publication des avis n'est pas complète, mais elle recommande que ces avis soient considérés suffisants et que la règle 46 soit en conséquence suspendue dans chaque cas :

N° 64—de l'Alemany Realities Limited, demandant la validation d'un certain acte de vente;

N° 66—De W.-A. Cumming, tuteur de Ruth Alexandra Higginson, demandant l'autorisation de vendre et transporter des meubles et immeubles de la succession Higginson;

N° 69—De Moses Schacter et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Poaley Zedick Congregation;

N° 71—De Gordon-J. Cassidy, demandant son admission à la pratique de la médecine;

N° 72—De Raoul Masson et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de l'honorable M. Joseph Masson;

N° 74—De Calixte Courtemanche et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 97), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 108), intitulé: "Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 126), intitulé: "Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 134), intitulé: "Loi validant le règlement No 24 de *The Mount Royal Hotel Company, Limited*", fait rapport que ledit bill a été

examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Women's Hospital of Montreal*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 9 mars courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 24), intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles techniques ou professionnelles", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84), intitulé: "Loi concernant la succession Joseph Gareau", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 116), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et approuvant une résolution de son conseil municipal, en date du 20 décembre, 1926", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 6), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 31), intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 49), intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 50), intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 52) intitulé: "Loi légalisant certaines signatures apposées au bureau d'enregistrement de la division des Trois-Rivières",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 104) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents de la propriété de la Commission des Champs de bataille nationaux",

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 109) intitulé: "Loi concernant *The Bell Telephone Company of Canada*",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 121) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 122) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 128) intitulé: "Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 132) intitulé  
"Loi constituant en corporation la ville de Mistassini",  
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 149) intitulé:  
"Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson",  
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 151) intitulé:  
"Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener *et al* à *Alemay Real-*  
*ties, Limited*",  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI 9 MARS 1927

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 161) intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

L'honorable M. *Perron* propose que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette* propose que ce rapport ne soit pas adopté maintenant, mais que ledit bill soit renvoyé au comité général de la Chambre.

Un débat s'engageant, sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est ajourné à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 104), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents de la propriété de la Commission des Champs de bataille nationaux", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n<sup>o</sup> 109), intitulé: "Loi concernant *The Bell Telephone Company of Canada*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n<sup>o</sup> 127), intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de téléphone nationale", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 121), intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'hon. M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 122) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 132) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de

Mistassini", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 151) intitulé: "Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener *et al* à *Alemay Realities, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements et recommandant le changement de son titre, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements et sous le titre: "Loi validant le titre de propriété d'un certain immeuble de la *Alemay Realities, Limited*", soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements et sous le titre: "Loi validant le titre de propriété d'un certain immeuble de la *Alemay Realities, Limited*, et pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Paradis* présente un bill (D) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement au bref de *certiorari*".

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 6), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 97), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 98), intitulé: "Loi modifiant la charte de la *St. Francis Valley Railway Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 108), intitulé: "Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 126), intitulé: "Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134), intitulé "Loi validant le règlement No 24 de *The Mount Royal Hotel Company, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 137), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 146), intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Women's Hospital of Montreal*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 21), intitulé: "Loi concernant l'agrandissement des palais de justice du district judiciaire de l'Abitibi", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 37) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'établis-

---

sement de greffes de la paix à Ville Marie et à Rouyn", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 46) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Ecole polytechnique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville Cadieux", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 111), intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 114), intitulé: "Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-est de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 115), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville Mercier", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 124), intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec à admettre Gordon James Cassidy à la pratique de la médecine, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 130) intitulé: "Loi concernant la succession Alexandre Aubertin", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 131) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 138) intitulé: "Loi concernant la succession de dame Mary O'Neil, veuve de Thomas Gallery", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 148) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 152), intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 153), intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 154), intitulé: "Loi concernant la *Viewmount Land Company, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 165), intitulé: "Loi modifiant l'article 228 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 169), intitulé: "Loi modifiant l'article 728 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant l'article 527 de la Loi des cités et villes",

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 33) intitulé: "Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 3, relative à la *National Trans-continental Railway Branch Lines Company*",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 10 MARS 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs :

<i>Amyot,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Paradis* :

N° 81—De J. Desautels et autres.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 80—De la New-Brunswick Electric Power Commission Company, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 9 mars 1927

La commission des ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport :—

Votre commission après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis n'ont pas été donnés régulièrement, mais elle recommande que ces avis soient considérés suffisants et que la règle 46 soit en conséquence suspendue :

N° 79—De la Beauharnois Light, Heat & Power Company, demandant des amendements à sa charte.

En ce qui concerne la requête—

N° 80—De la New-Brunswick Electric Power Commission Company, demandant des amendements à sa charte, qui n'a pas été régulièrement signée par le président et le secrétaire de la compagnie, autorisation a été produite démontrant que les parties qui ont signé ont été dûment autorisées par résolution de la compagnie, et votre commission en conséquence recommande que ladite requête soit lue et reçue.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son huitième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 10 mars 1927.

La commission des ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis n'ont pas été donnés régulièrement, mais elle recommande que ces avis soient considérés suffisants et que la règle 46 soit en conséquence suspendue:

N° 80—De la New-Brunswick Electric Power Commission Company, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 128), intitulé: "Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 16 mars courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 155) intitulé: "Loi abolissant certaines servitudes dans la ville de Hampstead", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 37) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'établissement de greffes de la paix à Ville-Marie et à Rouyn",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 59), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 107) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville Cadieux",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 111) intitulé:  
 “Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse  
 de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes”,

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 114) intitulé:  
 “Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sher-  
 brooke-est de la cité de Montréal”,

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 115), intitulé:  
 “Loi constituant en corporation la ville Mercier”,

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 124), intitulé:  
 “Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la Province de  
 Québec à admettre Gordon James Cassidy à la pratique de la médecine,  
 après examen”,

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 130), intitulé:  
 “Loi concernant la succession Alexandre Aubertin”,

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 131), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 138) intitulé: "Loi concernant la succession de dame Mary O'Neil, veuve de Thomas Gallery",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 148) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières",

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 152) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 153) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 154), intitulé:  
"Loi concernant la *Viewmount Land Company, Limited*",  
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 165), intitulé:  
"Loi modifiant l'article 228 du Code municipal",  
Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 169), intitulé:  
"Loi modifiant l'article 728 du Code de procédure civile",  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI 16 MARS 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 81—De J. Desautels et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "The Quebec Mutual Casualty Company".

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 107) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville Cadieux", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 111) intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 114) intitulé: "Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-est de la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 124) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins

et chirurgiens de la Province de Québec à admettre Gordon James Cassidy à la pratique de la médecine, après examen”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 130) intitulé: “Loi concernant la succession Alexandre Aubertin”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l’agrément de l’Assemblée législative.

L’honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 138) intitulé: “Loi concernant la succession de dame Mary O’Neil, veuve de Thomas Gallery”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 149) intitulé: "Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 152) intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 154) intitulé: "Loi concernant la *Viewmount Land Compa-*

---

*ny, Limited*”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Du Tremblay* présente un bill (E) intitulé: “Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour supérieure”.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 59), intitulé: “Loi modifiant la Loi constituant en corporation l’École polytechnique”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 104), intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents de la propriété de la Commission des Champs de bataille nationaux”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 121), intitulé: “Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 122), intitulé: “Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 127), intitulé: “Loi modifiant la charte de la Compagnie de téléphone nationale”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendement.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 151), intitulé: "Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener *et al* à *Alemay Realities, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 23), intitulé: "Loi relative aux animaux de ferme et leurs produits", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 43) intitulé: "Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 55) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au scrutin", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 60) intitulé: "Loi prohibant l'imposition de droits sur les personnes étrangères à une municipalité qui y travaillent", pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 67) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux visiteurs d'école", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 143) intitulé: "Loi constituant en corporation *Congregation Pooley Zedeck*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 168) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Richelieu et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 175) intitulé: "Loi modifiant l'article 704 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:—

Québec, 11 mars 1927.

*Résolu* qu'un message soit envoyé au Conseil législatif le priant de bien vouloir communiquer à l'Assemblée législative un état indiquant le détail de la dépense de \$58,276.89 que, d'après les comptes publics, page 78, le greffier et comptable du Conseil législatif a faite "pour payer dépenses diverses et imprévues, comprenant indemnité et dépenses de voyage des conseillers", savoir:

1. La somme payée comme indemnité à chaque membre du Conseil législatif pendant l'exercice 1925-26;

2. La somme payée comme dépenses de voyages aux membres du Conseil législatif;

3. Les nom et prénoms de chaque personne à laquelle il a été payé "des dépenses diverses et imprévues" pendant le même exercice, ainsi que la somme qui lui a été payée et l'objet pour lequel cette somme a été payée.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit message soit renvoyé au comité des contingents.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 155) intitulé:  
"Loi abolissant certaines servitudes dans la ville de Hampstead",

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 17 MARS 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélar*d Turgeon, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge.*

La prière étant faite.

L'honorable M. *Perron*, du comité des contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

#### CONSEIL LÉGISLATIF

Québec, ce 17 mars 1927.

La commission des contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport :—

Votre commission a l'honneur de faire rapport que les comptes ont été trouvés corrects et que le greffier a dûment rendu compte de toutes les sommes reçues par lui, et que tous les paiements sont accompagnés de pièces justificatives.

Les dépenses du Conseil législatif, pour treize mois à compter du 1er janvier 1926 au 1er février 1927, se sont élevées à la somme de \$84,478.72.

Le tout respectueusement soumis.

J.-L. PERRON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

---

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 115) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville Mercier", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 169) intitulé: "Loi modifiant l'article 728 du Code de procédure civile", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit  
ajournée au mardi 22 mars courant, à 4 h. après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 170)  
intitulé: "Loi modifiant l'article 202 du Code municipal", pour lequel elle  
demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 46) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en  
considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme  
en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que  
edit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette  
Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre  
aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la  
question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une  
troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième  
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée  
et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour  
lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 23) intitulé:  
"Loi relative aux animaux de ferme et leurs produits",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 43) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 45) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 55) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au scrutin",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

---

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolu affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 62) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales",

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie",

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 67) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux visiteurs d'écoles",

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 112) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 143) intitulé:  
"Loi constituant en corporation *Congregation Poaley Zedeck*",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 168) intitulé:  
"Loi détachant certains lots du district électoral de Richelieu et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 175) intitulé:  
"Loi modifiant l'article 704 du Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'honorable M. *Perron*, appuyé par l'honorable M. *Chapais*, propose:—  
Qu'en l'honneur de la fête de saint Patrice, la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la Chambre s'ajourne.

---

MARDI 22 MARS 1927.

(Séance à 4 h. après-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*  
*Martin,*

*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 131) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cet Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 153) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

---

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Roberge* donne avis qu'à la troisième lecture du bill (n° 131) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec" il proposera certains amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 46), intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville Cadieux", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 111), intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 114), intitulé: "Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-est de la cité de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 128), intitulé "Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 130), intitulé: "Loi concernant la succession Alexandre Aubertin", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 138) intitulé: "Loi concernant la succession de dame Mary O'Neil, veuve de

---

Thomas Gallery”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 149) intitulé: “Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 13) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’assistance publique de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 20) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’instruction publique”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 28) intitulé: “Loi concernant la vente des produits agricoles”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 30) intitulé: “Loi pourvoyant à la création d’une commission royale pour s’enquérir des circonstances de l’incendie du théâtre “Laurier Palace”, et de certaines autres matières d’intérêt général”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 48) intitulé: “Loi modifiant la Loi de la voirie”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

---

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 157) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 158) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Quebec Mutual Casualty Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 177) intitulé: "Loi modifiant l'article 380 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 10) intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 60) intitulé:  
"Loi prohibant l'imposition de droits sur les personnes étrangères à une municipalité qui y travaillent",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: "Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté?" est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 170) intitulé: "Loi modifiant l'article 202 du Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---



---

MERCREDI 23 MARS 1927

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Martin,*

*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

CE 23 mars 1927.

La commission des ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport:—

Votre Commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis n'ont pas été donnés régulièrement, mais vu l'importance du projet de loi, elle recommande que la règle 46 soit suspendue en ce cas:

N° 81—De J. Desautels et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "The Quebec Mutual Casualty Company".

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 148) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 167) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 168) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Richelieu et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé

le bill (n° 170) intitulé: "Loi modifiant l'article 202 du Code municipal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 177) intitulé: "Loi modifiant l'article 380 du Code de procédure civile", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 112), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et.

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 139), intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal*," fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 142) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Ukrainian Jewish Congregation*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 143) intitulé: "Loi constituant en corporation *Congregation Pooley Zedeck*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 155), intitulé: "Loi abolissant certaines servitudes dans la ville de *Hampstead*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 10) intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 60), intitulé: "Loi prohibant l'imposition de droits sur les personnes étrangères à une municipalité qui y travaillent", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 153) intitulé: "Loi constituant en corporation "l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*,

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a accepté les amendements à ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 53)

intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 61) intitulé: "Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement aux Iles de la Madeleine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau le rapport n° 14 du bibliothécaire de la Législature de la province de Québec, pour l'intervalle de janvier à décembre 1926.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 131), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

Et la question d'agrément étant posée, elle est

Résolue affirmativement.

La Chambre alors s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter

à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 28) intitulé: "Loi concernant la vente des produits agricoles",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 30) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir

des circonstances de l'incendie du théâtre "Laurier Palace", et de certaines autres matières d'intérêt général",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la voirie",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières"

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 68) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI 24 MARS 1927

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*

*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 157), intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 158), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Quebec Mutual Casualty Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement,

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit  
ajournée à demain, à 11 h. avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 131),  
intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opti-  
ciens de la province de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée  
législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 7)  
intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", pour lequel elle demande  
l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 25)  
intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts", pour lequel elle demande  
l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lec-  
ture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 47)  
intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences", pour lequel elle demande  
l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 58)  
intitulé: "Loi concernant la pension des juges des sessions, des magistrats  
de police et des magistrats de district", pour lequel elle demande l'agré-  
ment de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 73)  
intitulé: "Loi légalisant certains actes faits en vertu de la Loi des paroisses  
et des fabriques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 26) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il vote? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 53) intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 61) intitulé: "Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

VENREDI 25 MARS 1927

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*

*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 175) intitulé: "Loi modifiant l'article 704 du Code municipal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 29 mars courant, à 4 h. après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (C), intitulé: "Loi modifiant l'article 527 de la Loi des cités et villes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient maintenant lus une deuxième fois.

Lesdits amendements sont alors lus une deuxième fois et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 5) intitulé: "Loi modifiant certaines dispositions des Statuts refondus, 1925, concernant les expropriations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 14) intitulé: "Loi modifiant la loi des droits sur les divertissements", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 58) intitulé: "Loi concernant la pension des juges des sessions, des magistrats de police et des magistrats de district",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 73) intitulé: "Loi légalisant certains actes faits en vertu de la Loi des paroisses et des fabriques",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 29 MARS 1927.

(Séance à 4 h. après-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite.

L'honorable M. *Perron*, du comité des contingents, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

#### CONSEIL LÉGISLATIF

Québec, le 28 mars, 1928.

La commission des contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport:—

Votre commission recommande que la résolution suivante soit adoptée et envoyée à l'Assemblée Législative en réponse à son message du 11 mars 1927, demandant un état indiquant le détail de la dépense de \$58,276.89 qui, d'après les comptes publics a été faite "pour payer dépenses diverses et imprévues comprenant l'indemnité et dépenses des conseillers":

#### RESOLUTION

Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative pour lui transmettre les détails suivants de la dépense de \$58,276.89:

—Montant payé aux honorables membres du Conseil Législatif, con-

formément aux termes de la section 4, du chapitre 3 des Statuts Réfundus, 1925:

Indemnité.....	\$43,830.00
Dépenses de voyage.....	181.08
—Montant de diverses dépenses contingentes autorisées par le Conseil Législatif.....	14,265.81

\$58,276.89

et l'informe que le Conseil Législatif est d'opinion que, dans l'intérêt de l'harmonie qui doit régner entre les deux chambres, il vaudrait mieux laisser à la Chambre qui a ordonné les paiements, la vérification critique du détail de comptes tels que ceux dont il s'agit dans la résolution précédente.

Que ladite résolution soit communiquée à l'Assemblée Législative par le Greffier.

Le tout humblement soumis.

J.-L. PERRON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 h. avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 112), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côté-des-Neiges", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29) intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac Saint-Jean", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 69) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'adoption", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 74) intitulé: "Loi concernant l'octroi aux colons de titres pour certains lots compris dans les réserves de sauvages, désaffectées", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement au bref de *certiorari*".  
L'honorable M. *Paradis* propose que ledit bill soit lu une deuxième fois.

Un débat s'engageant, sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est ajourné à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 22) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Rouyn",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la clause 3 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il vote? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 21) intitulé: "Loi concernant l'agrandissement des palais de justice et prison du district judiciaire de l'Abitibi",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la clause 2 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à

cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement aux Iles de la Madeleine",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 7) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 47) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 5) intitulé:

“Loi modifiant certaines dispositions des Statuts refondus, 1925, concernant les expropriations”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 14) intitulé: “Loi modifiant la loi des droits sur les divertissements”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI 30 MARS 1927.

(Séance à 11 h. avant-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 18) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'indépendance de la Législature", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 181) intitulé: "Loi concernant la construction, l'amélioration et l'exploitation des édifices publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la continuation du débat sur la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement au bref de *certiorari*",

Et le débat étant continué, l'honorable M. *Perron*, propose qu'il soit ajourné à la prochaine séance.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (E) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour supérieure",

L'honorable M. *Du Tremblay* propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Un débat s'engageant, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est ajourné à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI 30 MARS 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à 8 h. 30 ce soir.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 13), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 14), intitulé: "Loi modifiant la loi des droits sur les divertissements", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 21), intitulé: "Loi concernant l'agrandissement des palais de justice et prison du district judiciaire de l'Abitibi", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22), intitulé: "Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Rouyn", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la continuation du débat sur la deuxième lecture du bill (E) intitulé "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour supérieure",

L'honorable M. *Du Tremblay* propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

L'honorable M. *Perron* propose en amendement que ledit bill ne soit pas lu une deuxième fois maintenant, mais dans six mois.

Et la question d'agrément étant posée sur ledit amendement, la Chambre se divise et, les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

“CONTENTS”

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Girouard,</i>	
<i>Bryson,</i>	<i>Paradis,</i>	
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>	
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>	
<i>Garneau,</i>	<i>Turgeon,—</i>	10

“NON CONTENTS”

Les honorables messieurs

<i>Du Tremblay,</i>	<i>Ouellette,</i>	
<i>Kelly,</i>	<i>Power,</i>	
<i>Martin,</i>	<i>Vilas,—</i>	7
<i>Miles,</i>		

Ainsi elle est résolue affirmativement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 29) intitulé: “Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac Saint-Jean”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné, sur division, que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération des clauses 17, 22, 32 et 43 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 35) intitulé:  
 “Loi modifiant la Loi de la commission des services publics”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 57) intitulé:  
 “Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques”

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la clause 1 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 69) intitulé:  
 “Loi modifiant la Loi de l'adoption”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné, sur division, que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 74) intitulé: "Loi concernant l'octroi aux colons de titres pour certains lots compris dans les réserves de sauvages, désaffectées",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 18) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'indépendance de la Législature",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 181) intitulé: "Loi concernant la construction, l'amélioration et l'exploitation des édifices publics",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois, sous le titre: "Loi concernant la construction, l'aménagement et la mise en usage des édifices publics".

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements et sous le titre: "Loi concernant la construction, l'aménagement et la mise en usage des édifices publics" pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la continuation du débat sur la motion à l'effet que le bill (n° 105), intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des comptables de Montréal", soit renvoyé au comité général de la Chambre, La motion est retirée.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

---

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la continuation du débat sur la motion à l'effet que le bill (n° 161), intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec", soit renvoyé au comité général de la Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI 30 MARS 1927.

(Séance à 8 h. 30 du soir.)

Les honorable conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*  
*Martin,*

*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 h. du matin.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 70), intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1926", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (D), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement au bref de *certiorari*",

L'honorable M. *Paradis* propose la deuxième lecture dudit bill.

L'honorable M. *Du Tremblay* propose en amendement que ledit bill ne soit pas lu maintenant mais dans six mois.

Et la question d'agrément étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et, les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

“CONTENTS”

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>	
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Ouellette,</i>	
<i>Kelly,</i>	<i>Power,</i>	
<i>Martin,</i>	<i>Vilas,—</i>	8

“NON CONTENTS”

Les honorables messieurs

<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>	
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>	
<i>Girouard,</i>	<i>Turgeon,—</i>	7
<i>Paradis,</i>		

Ainsi elle est résolue affirmativement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---



---

JEUDI 31 MARS 1927.

(Séance à 11 h. avant-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adéland Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 25), intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29), intitulé: "Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac Saint-Jean", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 181), intitulé: "Loi concernant la construction, l'aménagement et l'exploitation des édifices publics", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 161) intitulé: "Loi modifiant la Loi médicale de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*,

Lesdits amendements sont lus une deuxième fois et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, tel qu'amendé, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a accepté les amendements à ses amendements.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 31 MARS 1927.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adéland Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

A 8 h. 30 du soir, Son Honneur l'honorable Sir François-Xavier Lemieux, administrateur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre du bill suivant à être sanctionné :

CHAP. 67—70 Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1926,

La sanction royale est prononcée sur ces bills, par le greffier de cette Chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur l'administrateur sanctionne ces bills.

Après quoi il a plu à Son Honneur l'administrateur de la province de se retirer et l'Assemblée législative s'est retirée.

*Minuit, le 1er avril 1927.*

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 17), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1927, et le 30 juin 1928, et pour d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

A une heure de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Sir F.-X. Lemieux, administrateur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

#### CHAP.

- 32— C Loi modifiant les articles 61 et 527 de la loi des cités et villes.
- 66— 5 Loi modifiant certaines dispositions des Statuts Refondus, 1925, concernant les expropriations.
- 33— 6 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
- 74— 7 Loi modifiant le Code municipal.
- 63— 10 Loi modifiant la loi des déclarations des compagnies et des sociétés.
- 54— 13 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
- 36— 14 Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements.
- 13— 18 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'indépendance de la Législature.
- 38— 20 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
- 6— 21 Loi concernant l'agrandissement des palais de justice et prison du district judiciaire de l'Abitibi.
- 8— 22 Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Rouyn.
- 25— 23 Loi relative aux animaux de ferme et leurs produits.
- 46— 24 Loi modifiant la Loi des écoles techniques ou professionnelles.
- 22— 25 Loi modifiant la Loi des terres et forêts.
- 40— 26 Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques.

## CHAP.

- 7— 27 Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie.
- 24— 28 Loi concernant la vente des produits agricoles.
- 9— 29 Loi créant une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac St-Jean.
- 10— 30 Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre "Laurier Palace", et de certaines autres matières d'intérêt général.
- 23— 31 Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.
- 4— 32 Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup.
- 95— 33 Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 3, relative à la "National Transcontinental Railway Branch Lines Company".
- 16— 35 Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.
- 48— 37 Loi modifiant les Statuts Refondus, 1925, relativement à l'établissement des greffes de la paix à Ville-Marie et à Rouyn.
- 5— 40 Loi modifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie relativement aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades qui leur seront confiés par le gouvernement dans l'hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-St-Paul.
- 55— 43 Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55.
- 19— 45 Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés.
- 20— 46 Loi modifiant la Loi des véhicules-automobiles.
- 17— 47 Loi modifiant la Loi des licences.
- 31— 48 Loi modifiant la Loi de la voirie.
- 28— 49 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
- 26— 50 Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture.
- 70— 52 Loi légalisant certaines signatures apposées au bureau d'enregistrement de la division des Trois-Rivières.
- 2— 53 Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec.
- 15— 55 Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au scrutin.
- 21— 57 Loi modifiant la Loi des Liqueurs alcooliques.
- 49— 58 Loi concernant la pension des juges des sessions, des magistrats de police et des magistrats de district.
- 45— 59 Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Ecole polytechnique.
- 34— 60 Loi prohibant l'imposition de droits sur les personnes étrangères à une municipalité qui y travaillent.

## CHAP.

- 3— 61 Loi concernant les subventions à certaines compagnies de chemins de fer.
- 39— 62 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales.
- 59— 63 Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie.
- 18— 65 Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières.
- 47— 66 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement aux Iles de la Madeleine.
- 37— 67 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux visiteurs d'écoles.
- 53— 68 Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies.
- 57— 69 Loi modifiant la Loi de l'adoption.
- 65— 71 Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec.
- 56— 73 Loi légalisant certains actes faits en vertu de la Loi des paroisses et des fabriques.
- 27— 74 Loi concernant l'octroi aux colons de titres pour certains lots compris dans les réserves de sauvages, désaffectées.
- 111— 81 Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac.
- 141— 82 Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve.
- 136— 84 Loi concernant la succession Joseph Careau.
- 86— 89 Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.
- 104— 96 Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield.
- 84— 97 Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.
- 92— 98 Loi modifiant la charte de la St. Francis Valley Railway Company".
- 77— 99 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
- 94— 101 Loi modifiant la charte de la "Quebec & Western Railway Company".
- 78— 104 Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents à la propriété de la Commission des Champs de bataille nationaux.
- 101— 105 Loi modifiant la charte de l'Association des comptables de Montréal.
- 91— 106 Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Quebec Central.
- 125— 107 Loi ratifiant le règlement No 47 de la municipalité du canton de Grand Calumet, comté de Pontiac.
- 132— 108 Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal.
- 98— 109 Loi concernant "The Bell Telephone Company of Canada".
- 126— 111 Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes.

## CHAP.

- 81— 112 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges.
- 80— 114 Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-est de la cité de Montréal.
- 88— 115 Loi constituant en corporation la ville de Mercier.
- 82— 116 Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et approuvant une résolution de son conseil municipal, en date du 20 décembre 1926.
- 123— 121 Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull.
- 124— 122 Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull.
- 148— 124 Loi autorisant le Collège des Médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Gordon James Cassidy, à la pratique de la médecine, après examen.
- 89— 126 Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville.
- 99— 127 Loi modifiant la charte de la Compagnie de téléphone nationale.
- 79— 128 Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis.
- 135— 130 Loi concernant la succession Alexandre Aubertin.
- 102— 131 Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.
- 87— 132 Loi constituant en corporation la ville de Dolbeau.
- 129— 134 Loi validant le règlement No 24 de "The Mount Royal Hotel Company Limited".
- 42— 136 Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.
- 83— 137 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
- 138— 138 Loi concernant la succession de dame Mary O'Neil, veuve de Thomas Gallery.
- 117— 139 Loi modifiant la charte de la "Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal".
- 119— 142 Loi constituant en corporation la "Ukranian Jewish Congregation".
- 118— 143 Loi constituant en corporation la "Congregation Poaley Zedek".
- 113— 146 Loi modifiant la charte de "The Women's Hospital of Montreal".
- 96— 147 Loi modifiant la charte de "The Royal Trust Company".
- 93— 148 Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières.
- 137— 149 Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson.
- 41— 150 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

## CHAP.

- 130— 151 Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener “et al” à “Alemay Realties, Limited”.
- 139— 152 Loi concernant la succession de l’honorable Joseph Masson.
- 103— 153 Loi constituant en corporation l’Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec.
- 133— 154 Loi concernant la “Viewmont Land Company, Limited”.
- 90— 155 Loi abolissant certaines servitudes dans la ville de Hampstead.
- 100— 157 Loi modifiant la charte de la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick.
- 97— 158 Loi constituant en corporation “The Quebec Mutual Casualty Company”.
- 58— 160 Loi modifiant la loi du barreau.
- 60— 161 Loi modifiant la Loi médicale de Québec.
- 61— 163 Loi modifiant la Loi des comptables.
- 11— 166 Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à celui de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipale et d’enregistrement.
- 68— 167 Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs.
- 12— 168 Loi détachant certains lots du district électoral de Richelieu et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de St-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d’enregistrement.
- 72— 169 Loi modifiant l’article 728 du Code de procédure civile.
- 75— 170 Loi modifiant l’article 202 du Code municipal.
- 76— 175 Loi modifiant l’article 704 du Code municipal.
- 71— 177 Loi modifiant l’article 380 du Code de procédure civile.
- 35— 181 Loi concernant la construction, l’aménagement et la mise en usage des édifices publics.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif comme suit:

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur l’administrateur sanctionne ces bills.”

Alors l’honorable orateur de l’Assemblée législative s’adressant à Son Honneur l’administrateur, lui présente le bill suivant pour qu’il veuille bien y donner sa sanction:

- 1— 17 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1927 et le 30 juin 1928, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur l'administrateur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill.”

Après quoi il plaît à Son Honneur l'administrateur de clore la quatrième session de la seizième Législature de la province de Québec par le discours suivant:

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

J'apprécie d'autant plus hautement le privilège de clôturer cette quatrième session de notre seizième législature, que l'occasion m'est ainsi fournie de vous féliciter du dévouement que vous avez apporté à l'accomplissement de votre tâche.

J'ai le sentiment de servir l'intérêt général de notre province, en sanctionnant les lois que vous avez adoptées après mûre réflexion et de longues délibérations.

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des crédits qu'il vous a plu de voter pour permettre à chacun de nos ministères de faire face aux besoins multiples de notre population.

*Honorables messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Tout en favorisant le développement industriel de la province de Québec, vous vous êtes préoccupés d'améliorer le sort de notre classe agricole en chargeant le gouvernement de l'entretien général de la voirie, et d'aider nos braves colons en leur accordant une prime de défrichement, de labour et de résidence, et en leur facilitant la construction d'écoles primaires.

---

Vous avez ainsi pris le moyen de maintenir un juste équilibre entre la population rurale et la population urbaine, et je forme des vœux pour que la Providence bénisse abondamment vos louables efforts.

Alors l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

*Honorables messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

C'est le plaisir de Son Honneur l'administrateur que cette législature soit prorogée *sine die*.

Et la législature est en conséquence prorogée *sine die*.

# INDEX

DU

## SOIXANTE-UNIÈME VOLUME

DU

# JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

## PROVINCE DE QUÉBEC

---

17 GEORGE V, 1927

---

QUATRIÈME SESSION, SEIZIÈME LÉGISLATURE

---

### A

Administrateur (L') prononce le discours du trône.....	2
— Message portant le rapport de l'imprimeur du roi.....	9
— sanctionne les bills.....	79, 176, 181
— Son discours de prorogation.....	182
Adresse à l'ouverture de la session.....	2
— en réponse au discours du trône.....	7
— Ordonné qu'elle soit grossoyée et signée par l'orateur.....	7
— Ordonné qu'elle soit présentée à l'administrateur par l'orateur.....	7

Ajournements.....	7, 25, 27, 42, 55, 76, 85, 99, 116, 132, 135, 152, 154, 157, 172
Ajournement en l'honneur de la fête de saint Patrice.....	135
Avis de motion.—L'hon. M. Roberge.....	137

## B

Bibliothécaire, Production du rapport du—.....	147
Bills sanctionnés.....	78, 176, 181
BILLS:—	
A—Loi concernant l'agriculture, première lecture, <i>pro forma</i> .....	5
B—Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec. —Présenté et lu une 1ère fois, 85; 2e lecture, 94.	
C—Loi modifiant l'article 527 de la Loi des cités et villes. —Présenté et lu une 1ère fois, 90; 3e lecture, 112; am. acceptés, 154. Sanctionné, 177.	
D—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement au bref de <i>certiorari</i> . —Présenté et lu une 1ère fois, 107; débat ajourné, 158; cont. du débat, 163; vote et renvoi à six mois, 173.	
E—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour supérieure. —Présenté et lu une 1ère fois, 125; débat, 164; vote et renvoi à six mois, 166.	
N° 2—Loi modifiant la Loi électorale de Québec. —Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 63. Sanctionné, 78.	
N° 3—Loi modifiant le chapitre XVII des Statuts refondus du Bas-Ca- nada, concernant l'Institution royale pour l'avancement des sciences. —Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e et 3e lectures, 25. Sanctionné, 78.	

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 5—Loi modifiant certaines dispositions des Statuts refondus, 1925, concernant les expropriations.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 155; 2e et 3e lectures, 161. Sanctionné, 177.
- N° 6—Loi modifiant la Loi des cités et villes.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 90; 2e et 3e lectures, 100; am. acceptés, 107. Sanctionné, 177.
- N° 7—Loi modifiant le Code municipal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e et 3e lectures, 161. Sanctionné, 177.
- N° 8—Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 47; 2e et 3e lectures, 57. Sanctionné, 78.
- N° 9—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 47, 2e et 3e lectures, 57, am. acceptés, 63. Sanctionné, 78.
- N° 10—Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 31; 3e lecture, 140; am. acceptés, 146. Sanctionné, 177.
- N° 11—Loi modifiant les articles 1047, 1052 et 1953 du Code de procédure civile.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2 et 3e lectures, 43. Sanctionné, 78.
- N° 13—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 138; 2e et 3e lectures, 160; am. acceptés, 165. Sanctionné, 177.
- N° 14—Loi modifiant la Loi des droits sur les divertissements.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 155; 2e et 3e lectures, 162; am. acceptés, 165. Sanctionné, 177.
- N° 17—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1927 et le 30 juin 1928, et pour d'autres fins du service public.  
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 176. Sanctionné, 182.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 18—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'indépendance de la Législature.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 163; 2e et 3e lectures, 169. Sanctionné, 177.
- N° 20—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 138; 2e et 3e lectures, 148. Sanctionné, 177.
- N° 21—Loi concernant l'agrandissement des palais de justice et prison du district judiciaire de l'Abitibi.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 108; 2e et 3e lectures, 159; am. acceptés, 165. Sanctionné, 177.
- N° 22—Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Rouyn.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 90; 2e et 3e lectures, 159; am. acceptés, 165. Sanctionné, 177.
- N° 23—Loi relative aux animaux de ferme et leurs produits.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e et 3e lectures, 132. Sanctionné, 177.
- N° 24—Loi modifiant la Loi des écoles techniques ou professionnelles.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 80; 2e et 3e lectures, 93; am. acceptés, 99. Sanctionné, 177.
- N° 25—Loi modifiant la Loi des terres et forêts.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e et 3e lectures, 167; am. acceptés, 174. Sanctionné, 177.
- N° 26—Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e et 3e lectures, 153. Sanctionné, 177.
- N° 27—Loi autorisant la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e et 3e lectures, 80. Sanctionné, 178.
- N° 28—Loi concernant la vente des produits agricoles.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 138; 2e et 3e lectures, 148. Sanctionné, 178.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 29—Loi concernant la fixation des indemnités exigibles à raison de l'élévation des eaux par les barrages à la Grande Décharge et à la Petite Décharge du lac Saint-Jean.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 157; 2e et 3e lectures, 166; am. acceptés, 174. Sanctionné, 178.
- N° 30—Loi pourvoyant à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre "Laurier Palace", et de certaines autres matières d'intérêt général.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 138; 2e et 3e lectures, 148. Sanctionné, 178.
- N° 31—Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 91; 2e et 3e lectures, 100. Sanctionné, 178.
- N° 32—Loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 2 juin, 1926, dans la cité de Rivière-du-Loup.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e et 3e lectures, 81. Sanctionné, 178.
- N° 33—Loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 3, relative à la *National Transcontinental Railway Branch Lines Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 91; 2e et 3e lectures, 112. Sanctionné, 178.
- N° 34—Loi modifiant la Loi relative aux constituts et au régime de tenure dans la cité de Hull.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 47; 2e et 3e lectures, 58. Sanctionné, 78.
- N° 35—Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 157; 2e et 3e lectures, 168. Sanctionné, 178.
- N° 36—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e et 3e lectures, 72; am. acceptés, 76. Sanctionné, 78.
- N° 37—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'établissement de greffes de la paix à Ville-Marie et à Rouyn.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- Reçu et lu une 1ère fois, 108; 2e et 3e lectures, 116. Sanctionné, 178.
- N° 39—Loi modifiant la Loi des compagnies minières de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e et 3e lectures, 73. Sanctionné, 78.
- N° 40—Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province et l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie relativement aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades qui leur seront confiés par le gouvernement dans l'hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul.  
Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e et 3e lectures, 81. Sanctionné, 178.
- N° 41—Loi modifiant la Loi de la chasse.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 54; 2e et 3e lectures, 73. Sanctionné, 78.
- N° 42—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à certaines cours de recorder.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e et 3e lectures, 73. Sanctionné, 78.
- N° 43—Loi modifiant la Loi 16 George V, chapitre 55.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e et 3e lectures, 133. Sanctionné, 178.
- N° 45—Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e et 3e lectures, 133. Sanctionné, 178.
- N° 46—Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 109; 2e et 3e lectures, 132; am. acceptés, 137. Sanctionné, 178.
- N° 47—Loi modifiant la Loi des licences.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e et 3e lectures, 161. Sanctionné, 178.
- N° 48—Loi modifiant la Loi de la voirie.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 138; 2e et 3e lectures, 149. Sanctionné, 178.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 49—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 91; 2e et 3e lectures, 101. Sanctionné, 178.
- N° 50—Loi modifiant la Loi des terres publiques propres à la culture.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 91; 2e et 3e lectures, 101. Sanctionné, 178.
- N° 52—Loi légalisant certaines signatures apposées au bureau d'enregistrement de la division des Trois-Rivières.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 91; 2e et 3e lectures, 101. Sanctionné, 178.
- N° 53—Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e et 3e lectures, 153. Sanctionné, 178.
- N° 55—Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au scrutin.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e et 3e lectures, 133. Sanctionné, 178.
- N° 57—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e et 3e lectures, 168; am. acceptés, 174; Sanctionné, 178.
- N° 58—Loi concernant la pension des juges des sessions, des magistrats de police et des magistrats de district.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e et 3e lectures, 155. Sanctionné, 178.
- N° 59—Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École polytechnique.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 109; 2e et 3e lectures, 117; am. acceptés, 125. Sanctionné, 178.
- N° 60—Loi prohibant l'imposition de droits sur les personnes étrangères à une municipalité qui y travaillent.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 126; 2e et 3e lectures, 140; am. acceptés, 146. Sanctionné, 178.
- N° 61—Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer.

---

**BILLS:—***(Suite)*

- Reçu et lu une 1ère fois, 147; 2e et 3e lectures, 153. Sanctionné, 179.
- N° 62—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement à l'assistance aux corporations scolaires rurales.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e et 3e lectures, 134. Sanctionné, 179.
- N° 63—Loi modifiant la Loi de l'étude de l'anatomie.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e et 3e lectures, 134. Sanctionné, 179.
- N° 65—Loi modifiant la Loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 139; 2e et 3e lectures, 149. Sanctionné, 179.
- N° 66—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement aux Iles de la Madeleine.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 147; 2e et 3e lectures, 161. Sanctionné, 179.
- N° 67—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux visiteurs d'écoles.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e et 3e lectures, 134. Sanctionné, 179.
- N° 68—Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 139; 2e et 3e lectures, 149. Sanctionné, 179.
- N° 69—Loi modifiant la Loi de l'adoption.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e et 3e lectures, 168. Sanctionné, 179.
- N° 70—Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1926.  
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 172. Sanctionné, 176.
- N° 71—Loi modifiant la Loi des chemins de fer de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e et 3e lectures, 169. Sanctionné, 179.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 73—Loi légalisant certains actes faits en vertu de la Loi des paroisses et des fabriques.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e et 3e lectures, 155. Sanctionné, 179.
- N° 74—Loi concernant l'octroi aux colons de titres pour certains lots compris dans les réserves de sauvages, désaffectées.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 158; 2e et 3e lectures, 169. Sanctionné, 179.
- N° 75—Loi concernant le *Bishop's College*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 25; 3e lecture, 38. Sanctionné, 78.
- N° 76—Loi permettant à Mario-Emile Lattoni de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 43; 3e lecture, 52. Sanctionné, 78.
- N° 77—Loi changeant le nom de Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le nom de "Rafolovitch", en celui de "Raff".  
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 28; 3e lecture, 38. Sanctionné, 78.
- N° 78—Loi validant la cléricature d'Armand Zappa.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 25; 3e lecture, 39. Sanctionné, 78.
- N° 79—Loi modifiant la charte de "Les Frères Mineurs Capucins de Québec".  
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 28; 3e lecture, 39; amendement accepté, 46. Sanctionné, 78.
- N° 80—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à considérer Albert Couturier comme élève de troisième année, après qu'il aura subi les examens requis.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 28; 3e lecture, 39. Sanctionné, 78.
- N° 81—Loi constituant en corporation les Pères Bénédictins de Saint-Benoît du Lac.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 15; 2e lecture, 28; 3e lecture, 75; amendement accepté, 90. Sanctionné, 179.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 82—Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 47; 2e lecture, 58; 3e lecture, 75. Sanctionné, 179.
- N° 84—Loi concernant la succession Joseph Gareau.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 55; 3e lecture, 87; am. acceptés, 100. Sanctionné, 179.
- N° 85—Loi constituant en corporation "La Corporation du Val-Racine".  
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 43; 3e lecture, s. a., 53; procédures rescindées, 62; 3e lecture, a. a., 62; am. acceptés, 76. Sanctionné, 78.
- N° 86—Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Gaspé.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 15; 2e lecture, 28; 3e lecture, 40. Sanctionné, 78.
- N° 87—Loi constituant en corporation l'Hôpital du Sacré-Cœur de Plessisville.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 15; 2e lecture, 29; 3e lecture, 40; am. acceptés, 46. Sanctionné, 78.
- N° 88—Loi modifiant la charte des Sœurs de la Charité de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 15; 2e lecture, 29; 3e lecture, 40; am. acceptés, 47. Sanctionné, 78.
- N° 89—Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 48; 2e lecture, 58; 3e lecture, 84; am. acceptés, 90. Sanctionné, 179.
- N° 90—Loi autorisant Victor M. Lynch-Staunton à pratiquer la profession d'avocat.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 15; 2e lecture, 29; 3e lecture, 41. Sanctionné, 78.
- N° 91—Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre William Campbell James Meredith au nombre de ses membres.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 16; 2e lecture, 29; 3e lecture, 41. Sanctionné, 78.
- N° 92—Loi modifiant la charte de la corporation de "Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis".

BILLS:—(*Suite*)

- Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 43; 3e lecture, 53; am. acceptés, 63. Sanctionné, 79.
- N° 93—Loi modifiant la charte de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 16; 2e lecture, 29; 3e lecture, 41; am. acceptés, 47. Sanctionné, 79.
- N° 94—Loi modifiant la charte de l'“Asile du Bon-Pasteur de Québec”.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 16; 2e lecture, 29; 3e lecture, 42; am. acceptés, 47. Sanctionné, 79.
- N° 95—Loi modifiant la charte de “La Congrégation des Religieuses du Très Saint-Sacrement”.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 16; 2e lecture, 42; 3e lecture, 53; am. acceptés, 63. Sanctionné, 79.
- N° 96—Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 48; 2e lecture, 59; 3e lecture, 84; am. acceptés, 90. Sanctionné, 179.
- N° 97—Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 81; 3e lecture, 97; am. acceptés, 108. Sanctionné, 179.
- N° 98—Loi modifiant la charte de la *St. Francis Valley Railway Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 48; 2e lecture, 59; 3e lecture, 95; am. acceptés, 108. Sanctionné, 179.
- N° 99—Loi modifiant la charte de la cité de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 109; 2e lecture, 117; 3e lecture, 131; am. acceptés, 146. Sanctionné, 179.
- N° 101—Loi modifiant la charte de la *Quebec & Western Railway Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 48; 2e lecture, 59; 3e lecture, 96. Sanctionné, 179.
- N° 102—Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Solomon Wevrick à la pratique de la profession d'avocat, après examen.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 32; 2e lecture, 43; 3e lecture, 54. Sanctionné, 79.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 103—Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre David Moffat Johnson à la pratique de la profession d'avocat.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 44; 3e lecture, 54.  
Sanctionné, 79.
- N° 104—Loi modifiant la charte de la cité de Québec, relativement à la construction sur les terrains adjacents à la propriété de la Commission des Champs de bataille nationaux.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 91; 2e lecture, 102; 3e lecture, 104; am. acceptés, 125. Sanctionné, 179.
- N° 105—Loi modifiant la charte de l'Association des comptables de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 80; 2e lecture, 85; rapporté et débat ajourné, 88; motion retirée et 3e lecture, 170. Sanctionné, 179.
- N° 106—Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Central.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 44; 3e lecture, 96.  
Sanctionné, 179.
- N° 107—Loi constituant en corporation la ville Cadieux.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 109; 2e lecture, 117; 3e lecture, 121; am. acceptés, 137. Sanctionné, 179.
- N° 108—Loi validant le titre aux lots numéros 235, 236 et 250 du quartier Sainte-Marie de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 72; 3e lecture, 98; am. acceptés, 108. Sanctionné, 179.
- N° 109—Loi concernant *The Bell Telephone Company of Canada*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 92; 2e lecture, 102; 3e lecture, 105.  
Sanctionné, 179.
- N° 110—Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 27; 2e lecture, 34; 3e lecture, 54.  
Sanctionné, 79.
- N° 111—Loi concernant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 109; 2e lecture, 118; 3e lecture, 122; am. acceptés, 137. Sanctionné, 179.

---

---

BILLS:—(*Suite*)

- N° 112—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal, relativement au chemin de la Côte-des-Neiges.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e lecture, 135; 3e lecture, 144; am. acceptés, 157. Sanctionné, 180.
- N° 114—Loi concernant le coût du pavage d'une certaine partie de la rue Sherbrooke-est de la cité de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 110; 2e lecture, 118; 3e lecture, 122; am. acceptés, 137. Sanctionné, 180.
- N° 115—Loi constituant en corporation la ville Mercier.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 110; 2e lecture, 118; 3e lecture, 131. Sanctionné, 180.
- N° 116—Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est et approuvant une résolution de son conseil municipal, en date du 20 décembre, 1926.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 55; 3e lecture, 88; am. acceptés, 100. Sanctionné, 180.
- N° 118—Loi concernant la succession de feu Ludger Alain.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 44; 3e lecture, 67; am. acceptés, 76. Sanctionné, 79.
- N° 119—Loi ratifiant et confirmant le titre de la *P. Q Lumber Company* quant à certaines concessions forestières.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 48; 2e lecture, 59; 3e lecture, 67. Sanctionné, 79.
- N° 120—Loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lesquels ces rues, après avoir été fermées, ont été cédées par la cité à la *St. Maurice Lumber Company*, maintenant la *Canadian International Paper Company*, et confirmant le titre concernant les dites rues.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 33; 2e lecture, 57; 3e lecture, 68; am. acceptés, 77. Sanctionné, 79.
- N° 121—Loi ratifiant le règlement No 91 de la municipalité de la partie est du canton de Hull.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 92; 2e lecture, 102; 3e lecture, 106; am. acceptés, 125. Sanctionné, 180.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 122—Loi ratifiant le règlement No 103 de la municipalité de la partie ouest du canton de Hull.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 92; 2e lecture, 102; 3e lecture, 106; am. acceptés, 125. Sanctionné, 180.
- N° 123—Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre *Chaleurs Bay Mills* et *National Trust Company, Limited*, et autres personnes, et le titre fiduciaire de *National Trust Company, Limited*, quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 49; 2e lecture, 59; 3e lecture, 68; am. acceptés, 77. Sanctionné, 79.
- N° 124—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec à admettre Gordon James Cassidy à la pratique de la médecine, après examen.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 110; 2e lecture, 118; 3e lecture, 122. Sanctionné, 180.
- N° 125—Loi validant un certain acte de vente par Léon Faribeault à dame Cécile Chouinard-Gingras.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 34; 2e lecture, 44; 3e lecture, 55; am. acceptés, 63. Sanctionné, 79.
- N° 126—Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 56; 3e lecture, 98; am. acceptés, 108. Sanctionné, 180.
- N° 127—Loi modifiant la charte de la Compagnie de téléphone nationale.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 80; 2e lecture, 85; 3e lecture, 105; am. acceptés, 125. Sanctionné, 180.
- N° 128—Loi concernant la traverse entre Québec et Lévis.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 92; 2e lecture, 102; 3e lecture, 116; am. acceptés, 137. Sanctionné, 180.
- N° 129—Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 49; 2e lecture, 60; 3e lecture, 69; am. acceptés, 77. Sanctionné, 79.

---

---

BILLS:—(Suite)

- N° 130—Loi concernant la succession Alexandre Aubertin.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 110; 2e lecture, 118; 3e lecture, 123; am. acceptés, 137. Sanctionné, 180.
- N° 131—Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 110; 2e lecture, 119; 2e lecture des amendements, 136; avis de motion, 137; 3e lecture, 147; am. acceptés, 152. Sanctionné, 180.
- N° 132—Loi constituant en corporation la ville de Mistassini.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 92; 2e lecture, 103; 3e lecture, 106. Sanctionné, 180.
- N° 134—Loi validant le règlement No 24 de *The Mount Royal Hotel Company, Limited*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 16; 2e lecture, 30; 3e lecture, 98; am. acceptés, 108. Sanctionné, 180.
- N° 135—Loi ratifiant le règlement No 62 de la corporation du village de Richelieu et certains actes d'accord intervenus entre ladite corporation et *Montreal & St. Lawrence Light & Power Company, Montreal Light, Heat & Power Company* et *Montreal Light, Heat & Power Consolidated*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 49; 2e lecture, 60; 3e lecture, 69; am. acceptés, 77. Sanctionné, 79.
- N° 136—Loi concernant le bureau central des écoles protestantes de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 56; 3e lecture, 76; am. acceptés, 90. Sanctionné, 180.
- N° 137—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 49; 2e lecture, 60; 3e lecture, 89; am. acceptés, 108. Sanctionné, 180.
- N° 138—Loi concernant la succession de dame Mary O'Neil, veuve de Thomas Gallery.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e lecture, 119; 3e lecture, 123; am. acceptés, 137. Sanctionné, 180.
- N° 139—Loi modifiant la charte de *The Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal*.

BILLS:—(*Suite*)

- Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 74; 3e lecture, 145.  
Sanctionné, 180.
- N° 142—Loi constituant en corporation la *Ukrainian Jewish Congregation*.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 56; 3e lecture, 145. Sanctionné,  
180.
- N° 143—Loi constituant en corporation la *Congregation Poaley Zedeck*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e lecture, 135; 3e lecture, 145.  
Sanctionné, 180.
- N° 144—Loi constituant en corporation “Hôtel-Dieu de Sherbrooke”.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 34; 2e lecture, 44; 3e lecture, 70; am.  
acceptés, 77. Sanctionné, 79.
- N° 145—Loi ratifiant le règlement No 82 de la ville Lasalle.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 49; 2e lecture, 60; 3e lecture, 70;  
am. acceptés, 77. Sanctionné, 79.
- N° 146—Loi modifiant la charte de *The Women's Hospital of Montreal*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 50; 2e lecture, 60; 3e lecture, 99;  
am. acceptés, 108. Sanctionné, 180.
- N° 147—Loi modifiant la charte de la *Royal Trust Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 50; 2e lecture, 72; 3e lecture, 85.  
Sanctionné, 180.
- N° 148—Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma  
et Jonquières.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e lecture, 119; 3e lecture, 143.  
Sanctionné, 180.
- N° 149—Loi concernant la succession de feu John Fernie Higginson.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 93; 2e lecture, 103; 3e lecture, 124;  
am. acceptés, 138. Sanctionné, 180.
- N° 150—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 82; 3e lecture, 89.  
Sanctionné, 180.
- N° 151—Loi validant un acte de vente fait par Samuel Wener *et al* à *Ale-  
may Realities, Limited*.

BILLS:—(*Suite*)

—Reçu et lu une 1ère fois, 93; 2e lecture, 103; 3e lecture et changement de titre, 107; am. acceptés, 126. Sanctionné, 181.

N° 152—Loi concernant la succession de l'honorable Joseph Masson.

—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e lecture, 119; 3e lecture, 124. Sanctionné, 181.

N° 153—Loi constituant en corporation "l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec.

—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e lecture, 119; 3e lecture, 136; am. acceptés, 146. Sanctionné, 181.

N° 154—Loi concernant la *Viewmount Land Company, Limited*.

—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e lecture, 120; 3e lecture, 124. Sanctionné, 181.

N° 155—Loi abolissant certaines servitudes dans la ville de Hampstead.

—Reçu et lu une 1ère fois, 116; 2e lecture, 129; 3e lecture, 145. Sanctionné, 181.

N° 157—Loi modifiant la charte de la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick.

—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 139; 3e lecture, 151. Sanctionné, 181.

N° 158—Loi constituant en corporation *The Quebec Mutual Casualty*.

—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 139; 3e lecture, 151. Sanctionné, 181.

N° 160—Loi modifiant la Loi du barreau.

—Reçu et lu une 1ère fois, 50; 2e lecture, 60; 3e lecture, 83; Sanctionné, 181.

N° 161—Loi modifiant la Loi médicale de Québec.

—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 56; 2e lecture des amendements et débat, 104; 3e lecture, 171; am. acceptés, 174. Sanctionné, 181.

N° 162—Loi modifiant la Loi des jurés.

—Reçu et lu une 1ère fois, 34; 2e et 3e lectures, 45. Sanctionné, 79.

N° 163—Loi modifiant la Loi des comptables.

Reçu et lu une 1ère fois, 80; 2e lecture, 85; renvoyé au com. des bills privés, 87; 3e lecture, 89. Sanctionné, 181.

BILLS.—(*Suite*)

- N° 165—Loi modifiant l'article 228 du Code municipal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 112; 2e lecture, 120.
- N° 166—Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à celui de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 74; 3e lecture, 83.  
Sanctionné, 181.
- N° 167—Loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e lecture, 82; 3e lecture, 143.  
Sanctionné, 181.
- N° 168—Loi détachant certains lots du district électoral de Richelieu et les annexant à la municipalité de la partie sud de la paroisse de Saint-Bernard, dans le district électoral de Saint-Hyacinthe, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e lecture, 135; 3e lecture, 143.  
Sanctionné, 181.
- N° 169—Loi modifiant l'article 728 du Code de procédure civile.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 112; 2e lecture, 120; 3e lecture, 131.  
Sanctionné, 181.
- N° 170—Loi modifiant l'article 202 du Code municipal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 132; 2e lecture, 141; 3e lecture, 144.  
Sanctionné, 181.
- N° 175—Loi modifiant l'article 704 du Code municipal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e lecture, 135; 3e lecture, 154.  
Sanctionné, 181.
- N° 177—Loi modifiant l'article 380 du Code de procédure civile.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 139; 3e lecture, 144. Sanctionné, 181.
- N° 181—Loi concernant la construction, l'aménagement et l'exploitation des édifices publics.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 163; 2e et 3e lectures et changement de titre, 170; am. acceptés, 174. Sanctionné, 181.
- Bryson, l'hon. M.—président temporaire . . . . . 31, 35



COMITES:—(*Suite*)

—de LA SALLE DE LECTURE.....	7
— “ “ “ “ 1er rapport,—l'hon. M. Roberge président	24
Comptes du Conseil législatif.....	24, 130, 156

**D**

Déboursés du Conseil législatif.....	17
Dépenses et statistiques des chemins de fer.....	17
Discours du Trône prononcé par l'administrateur à l'ouverture de la session.....	2
“ “ rapporté et impression ordonnée.....	5
“ “ prise en considération proposée.....	5
“ “ réponse.....	7
“ “ prononcé par l'administrateur à la prorogation..	182

**E**

État des statistiques et des dépenses des chemins de fer.....	14
---	----

**L**

Lieutenant-gouverneur—(*voyez* Administrateur).

**M**

Message de l'Assemblée législative concernant une certaine dépense..	128
Message à l'Assemblée législative concernant une certaine dépense....	156
Miles, L'hon. M.—seconde l'adresse.....	7

## O

Orateur du Conseil législatif, (L')—fait rapport du discours du trône . .	5
“ “ “ —produit un état des déboursés du Conseil législatif . . . . .	17
“ “ “ —produit un message de l'adminis- trateur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi . . . . .	9
“ “ “ —produit le rapport du bibliothécaire de la législature . . . . .	147
“ “ “ —absence de— . . . . .	31, 35
“ “ “ —proroge la session au nom de l'ad- ministrateur . . . . .	183
Ouverture de la session . . . . .	1

## P

Paradis, L'hon. M.—propose l'adresse . . . . .	7
Perron, L'hon. M.—produit des états des statistiques et des dépenses des chemins de fer . . . . .	17
“ “ —produit le rapport du bibliothécaire . . . . .	147

## PÉTITIONS:—

- N° 1—De la Mount Royal Hotel Company, Limited.  
—Présentée, 6; irrégulière, 12; lue et reçue, 22, 23; rapportée, 26
- N° 2—D'Armand Zappa.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 22.
- N° 3—De la Commission des Champs de Bataille.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 22.
- N° 4—De la Quebec & Western Railway Company.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 22.

PETITIONS:—(*Suite*)

- N° 5—Des héritiers de feu John Pratt.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 22.
- N° 6—De la Bell Telephone Company of Canada.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 22.
- N° 7—Du révérend W. Sluzar et autres.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 22.
- N° 8—Du Bishop's College.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 22.
- N° 9—De David-M. Johnson.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 22.
- N° 10—De la St. Francis Valley Railway Company.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 22.
- N° 11—De dame M.-Louise Cantin et autres.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 22.
- N° 12—De Victor Cardinal et autres.  
—Présentée, 10; lue, 18; rapporté, 36.
- N° 13—De Donald McKenzie Rowat et autres.  
—Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 36.
- N° 14—De D.-P. Burke et autres.  
—Présentée, 10; lue, 18; rapporté, 36.
- N° 15—De V.-Lynch Staunton.  
—Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 27.
- N° 16—De la municipalité de la partie Est du canton de Hull.  
—Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 36.
- N° 17—De la Greek Orthodox Church Evangelismos of Montreal.  
—Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 52.
- N° 18—De la cité de Saint-Hyacinthe.  
—Présentée, 10; lue, 19; rapportée, 36.

PETITIONS:—(*Suite*)

- N° 19—Du village de Richelieu.  
—Présentée, 10; lue, 19; rapportée, 36.
- N° 20—D'Albert Aubertin.  
—Présentée, 10; lue, 19; rapporté, 36.
- N° 21—De l'Association des optométristes de la province de Québec.  
—Présentée, 10; lue, 19; rapportée, 52.
- N° 22—De la P. Q. Lumber Company.  
—Présentée, 10; lue, 19; rapportée, 36.
- N° 23—De John Gallery.  
—Présentée, 10; lue, 19; rapportée, 36.
- N° 24—Des commissaires d'écoles de Saint-Augustin.  
—Présentée, 10; lue, 19; rapportée, 36.
- N° 25—De l'Osiski Rouyn Exploration Company.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 66.
- N° 26—Du révérend Dolor Biron et autres.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 36.
- N° 27—De la Quebec Central Railway Company.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 36.
- N° 28—De la ville de Kénogami.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapporté, 37.
- N° 29—De la cité de Québec.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 37.
- N° 30—De Albert Couturier.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 27.
- N° 31—De Mario-E. Lattoni.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 27.
- N° 32—De la Traverse de Lévis (limitée).  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 37.

---

---

PETITIONS:—(*Suite*)

- N° 33—De la Compagnie de téléphone nationale.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 37.
- N° 34—Du village de Rouyn.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 37.
- N° 35—De Jacques Villeneuve.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 37.
- N° 36—De G.-I. Goddard et autres.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 37.
- N° 37—De la Commission des écoles catholiques de Montréal.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 37.
- N° 38—Du Séminaire de Valleyfield.  
—Présentée, 11; lue, 19; rapportée, 37.
- N° 39—De la Société des Chartered Accountants de la province de Québec.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 37.
- N° 40—De la commission des écoles protestantes de Montréal.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 37.
- N° 41—De la Royal Trust Company.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 66.
- N° 42—De S. Ouimet et autres.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 37.
- N° 43—De la Cie de chemin de fer Alma et Jonquières.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 52.
- N° 44—D'Emile Bernier et autres.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 37.
- N° 45—De W.-C.-I. Meredith.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 27.
- N° 46—De Michael Rafolovitch et autres.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 27.

PETITIONS:—(*Suite*)

- N° 47—De Salomon Wevrick.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 37.
- N° 48—De Benzion Kauffman et autres.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 37.
- N° 49—Du Women's Hospital of Montreal.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 37.
- N° 50—De l'Asile du Bon-Pasteur de Québec.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 27.
- N° 51—Des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 37.
- N° 52—Des Frères Mineurs Capucins de Québec.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 27.
- N° 53—De la Congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 27.
- N° 54—De E. A. Walberg et autres.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 37.
- N° 55—De dame Amélie-D. Hamel et autres.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 37.
- N° 56—Du rév. Père Théophile Hudon et autres.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 27.
- N° 57—De la National Trust Company, Limited.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 37.
- N° 58—Des Sœurs de la Charité de Québec.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 27.
- N° 59—Des RR. dames Marie-Zenaïde Demers et autres.  
—Présentée, 11; lue, 20; rapportée, 27.
- N° 60—De la cité de Lachine.  
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 37.

PETITIONS:—(*Suite*)

- N° 61—De la ville Lasalle.  
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 52.
- N° 62—D'Alexandre Gareau et autres.  
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 38.
- N° 63—De la ville de Montréal-Est.  
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 38.
- N° 64—De l'Alemay Raelties Limited.  
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 97.
- N° 65—De dame Maud-C. Alain et autres.  
—Présentée, 12; lue, 21; rapportée, 38.
- N° 66—De William-M. Cumming.  
—Présentée, 18; lue, 26; rapportée, 97.
- N° 67—De la Congrégation des religieuses du T. S. Sacrement.  
—Présentée, 18; lue, 26; rapportée, 38.
- N° 68—De la municipalité de la partie Ouest du canton de Hull.  
—Présentée, 31; lue, 35; rapportée, 52.
- N° 69—De Moses Shacter et autres.  
—Présentée, 31; lue, 35; rapportée, 97.
- N° 70—Ce la Canadian International Paper Company.  
—Présentée, 31; lue, 35; rapportée, 52.
- N° 71—De Gordon-J. Cassidy.  
—Présentée, 31; lue, 35; rapportée, 97.
- N° 72—De Raoul Masson et autres.  
—Présentée, 31; lue, 35; rapportée, 97.
- N° 73—Du révérend Père Paul Cosse et autres.  
—Présentée, 35; lue, 46; rapportée, 52.
- N° 74—De Calixte Courtemanche et autres.  
—Présentée, 46; lue, 51; rapportée, 97.

---



---

 PETITIONS:—(*Suite*)

- N° 75—De la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.  
—Présentée et lue, 46; rapportée, 52.
- N° 76—De la Viewmount Land Company, Limited.  
—Présentée, 51; lue, 62; rapportée, 67.
- N° 77—De Robert-F. Candlish et autres.  
—Présentée, 51; lue, 62; rapportée, 66.
- N° 78—De la ville de Hampstead.  
—Présentée, 51; lue, 62; rapportée, 66.
- N° 79—De la Beauharnois Light, Heat & Power Company.  
—Présentée, 87; lue, 95; rapportée, 115.
- N° 80—De la New-Brunswick Electric Power Commission Company.  
—Présentée, 87; irrégulière, 95; lue, 114; rapportée, 115.
- N° 1—De J. Desautels et autres.  
—Présentée, 114; lue, 121; rapportée, 142.

Proclamation.....	v
Prorogation.....	183

## R

Règle 34 suspendue.....	22
“ 46 “ .....	97, 114, 115, 142
Réponse au discours du trône.....	7
Roberge, L'hon. M.—Avis de motion.....	137

## S

Sanctions des bills.....	77, 176, 181
Statistiques et dépenses des chemins de fer.....	17

---

**T**

Turgeon, L'hon. M.—*Voir* Orateur du Conseil législatif.

**V**

Vote sur bill E.....	166
“ “ “ D.....	173